



les Cahiers Polonais

DIRIGÉS PAR

HENRY DE KORAB

ARTICLES, DÉCLARATIONS ET DISCOURS INÉDITS DE
MM. GEORGES BONNET, DE CHLAPOWSKI, LE GÉNÉRAL
HENRYS, IGNACY MATUSZEWSKI, ANDRÉ MAUROIS,
LE MARÉCHAL PÉTAINE, LE GÉNÉRAL RYDZ SMIGLY,
LE GÉNÉRAL SLAWOJ SKLADKOWSKI.

1936 - N° 4

ACTUALITÉS

PARIS

29, QUAI VOLTAIRE

3226

Dm 95064

les Cahiers Polonais

1936. — N° 4

SOMMAIRE

L'échéance morale du 12 mai, par H. de K.....	3
La dénonciation de la Convention Commerciale franco- polonaise, Une déclaration de M. Georges BONNET.....	5
Le contrôle des devises, par Ignacy MATUSZEWSKI.....	6
La victoire de Pilsudski, par le Maréchal PÉTAINE.....	9
Le Maréchal Pilsudski, écrivain, par André MAUROIS.....	11
La guerre de 1920, par le Général HENRYS.....	15
Discours de M. DE CHLAPOWSKI, Ambassadeur de Pologne.	20
Notre enquête sur la main-d'œuvre. III, par L. G.....	22
LES FAITS DU MOIS :	
En Pologne.....	25
<i>Le bout de l'an du maréchal Pilsudski en Pologne.....</i>	25
<i>La réorganisation du Haut-Commandement.....</i>	26
<i>Les visites diplomatiques.....</i>	27
<i>La Réglementation des changes.....</i>	31
<i>La Réorganisation de l'Union des Légionnaires.....</i>	33
<i>Le général Slawoj-Skladkowski forme le nouveau ministère...</i>	35
En France.....	38
Chronique de l'émigration.....	43

ABONNEMENTS

France : 12 numéros	40 fr.
Étranger : union postale, 12 n ^{os}	46 fr.
Autres pays, 12 n ^{os}	52 fr.

29, Quai Voltaire — PARIS - VII^e

En dépôt chez :

BERGER-LEVRAULT, 229, Boulevard Saint-Germain, Paris
LIBRAIRIE POLONAISE, 123, Boulevard Saint-Germain, Paris

L'échéance morale du 12 mai

Les semaines écoulées ont été riches, en Pologne, d'événements importants. Certains d'entre eux peuvent paraître, vus de loin, assez difficiles à comprendre, sinon énigmatiques. Il importe donc de les expliquer, en fournissant au lecteur une abondante documentation. Cette considération nous a amené à consacrer ce numéro des « Cahiers » à l'actualité.

Nous avons retenu cinq sortes d'événements qui peuvent sembler sans lien apparent, à savoir :

- 1° L'anniversaire de la mort du maréchal Pilsudski ;
- 2° L'établissement d'un contrôle des devises ;
- 3° Une nouvelle organisation du Haut Commandement de l'armée ;
- 4° La réorganisation de l'Union des Légionnaires ;
- 5° La constitution du nouveau gouvernement, présidé par le général Slawoj-Skladkowski.

Est-il possible de ranger l'anniversaire d'une mort parmi les événements ? Au point de vue psychologique, assurément oui ! Il existe d'ailleurs bien des exemples dans l'histoire, où l'anniversaire d'un événement a produit plus d'effet que l'événement lui-même. Pour la Pologne la date fatidique du 12 mai a été une grande échéance morale. Elle a créé une atmosphère de ferveur, propice à l'esprit de sacrifice, de solidarité, d'effort, mais aussi la

crainte de ne pas être prêt à l'heure de l'appel ; elle a conditionné, en les retardant ou en les hâtant, certaines décisions.

Etant donné l'influence quasi mystique, mais en même temps profondément réaliste de ce grand anniversaire, il convient de se réjouir qu'il ait été célébré en France d'aussi noble manière par la voix d'hommes, tels le maréchal Pétain, le général Henrys, M. André Maurois.

**

Nul doute que l'établissement du contrôle des devises en Pologne ne soit observé en France avec un double intérêt. La mesure, intéressante en soi, vaut encore à titre d'exemple, à une époque de perplexité financière. Quels avantages procurera-t-elle à la Pologne ? Nous ne manquerons pas de vous le dire dès que les résultats deviendront dosables.

Pour l'instant il n'apparaît pas que cette méthode ait suscité l'enthousiasme ni d'ailleurs d'excessives inquiétudes. Il est certain, en effet, que le gouvernement n'a pas agi pour ralentir les achats à l'étranger — déjà réglementés comme partout au moyen des contingents — mais simplement mettre fin à un mouvement de thésaurisation des devises et de l'or. En principe quiconque justifiera d'un besoin de devises en obtiendra très libéralement. Evidemment au début il pourra y avoir quelque flottement. Le mécanisme du contrôle est chose fort complexe, ce dont on se rendra compte en lisant le texte du décret que nous

publions dans la partie documentaire. Il faudra sans doute quelque temps aux fonctionnaires pour se familiariser. Dans cet ordre d'idées, des apaisements ont dû être donnés à la France si on en juge par la déclaration que M. Georges Bonnet nous a faite, ès qualité, lorsqu'il était ministre du Commerce.

De toutes façons le contrôle des changes n'est pas considéré en Pologne, même par ses promoteurs, comme une politique économique et financière pouvant se suffire à elle-même. C'est ce que nous explique M. Ignacy Matuzewski, ancien ministre du Trésor, dans le remarquable article qu'on lira plus loin.

*
**

La nouvelle organisation du Haut Commandement de l'Armée, quoique pleinement justifiée par les textes constitutionnels, peut apparaître comme assez sensationnelle, en ce qu'elle donne au généralissime, même en temps de paix, une prépondérance très nette par rapport au gouvernement. L'inspecteur général de l'armée ne dépend que du président de la République et dicte ses directives au ministre de la Guerre. Ainsi l'autorité politique du chef suprême de la Défense Nationale devient énorme. Rien ne saurait mieux l'illustrer que la formule dont s'est servi le nouveau président du Conseil en se présentant devant les Chambres :

« *Je suis ici par ordre du président de la République et du général Rydz Smigly.* »

*
**

Ayant une haute conscience de son rôle et de ses responsabilités, le général Rydz Smigly

n'est pas sorti de la réserve qu'il avait observée depuis un an, pour gouverner maintenant en s'appuyant exclusivement sur l'armée, quel que puisse être le prestige moral de celle-ci dans le pays.

Il lui fallait une base autrement plus large. Comme l'ancien bloc gouvernemental avait été dissous par son chef, le colonel Slawek, il convenait de chercher autre chose. Et ceci explique la réorganisation de l'ancienne Union des Légionnaires. La transformation consiste essentiellement à lui faire perdre son caractère exclusif et statique de groupement de vétérans, jaloux des privilèges, d'ailleurs purement moraux, qui s'attachent au mérite et à la gloire. L'Union sera désormais l'union de tous, sans se soucier de ce qu'ils aient pu faire durant la guerre en admettant même qu'ils aient eu l'âge d'y prendre part. Elle sera vivante et toujours renouvelée, ouverte à tous, dans un esprit de large concentration nationale.

Cette nouvelle organisation politique s'est donné pour *Komendant* le colonel Adam Koc, chef héroïque de cette extraordinaire P.O.W. que nous ne connaissons pas assez en France, de cette petite troupe de légionnaires qui après l'effondrement de la Russie fit à la puissance allemande, occupant le pays, la plus dangereuse des guerres.

Et voilà comment, lorsque sonna l'émouvante échéance du 12 mai, le président de la République put faire appel à un gouvernement, patronné par Rydz Smigly et l'«Union» élargie, en lui ordonnant de faire face aux difficultés de l'heure dont les décrets monétaires sont les symptômes.

Ainsi, voyez-vous, les cinq choses se tiennent.

H. DE K.

La dénonciation de la Convention commerciale franco - polonaise

M. Georges Bonnet a bien voulu adresser aux « Cahiers Polonais » cette intéressante déclaration vers la fin du mois de mai, c'est-à-dire à l'époque où il détenait le portefeuille de l'Economie Nationale dans le cabinet Albert Sarraut.

Le public a eu connaissance, il y a quelques jours, par la voie de la presse, de la dénonciation, par le Gouvernement polonais, de la Convention Commerciale qui régissait, depuis le 9 décembre 1924, les rapports économiques entre nos deux pays.

Cet événement ne saurait nous surprendre. Il était évident que la Convention de 1924 ne pouvait subsister dans son état primitif et qu'une modification s'imposerait tôt ou tard. La refonte du tarif polonais, réalisée en 1932, avait entraîné en effet un remaniement de tous les accords commerciaux de la Pologne, à l'exception de celui qui la liait à la France. Par ailleurs, d'importantes décisions prises par le Gouvernement polonais dans le domaine de la politique économique et financière devaient précipiter cette révision : au début du mois de mai 1936, la Pologne a prohibé les importations étrangères, et a institué un contrôle des devises. Or, cette double mesure est en contradiction avec la Convention de 1924 qui prévoit le libre paiement des marchandises échangées, et la possibilité, pour les Sociétés françaises installées en Pologne et les capitaux français qui y sont investis, de transférer et de recevoir librement intérêts et dividendes.

Si donc le Gouvernement polonais n'avait

pas pris l'initiative de dénoncer la Convention, le Gouvernement français se serait trouvé dans l'obligation de le faire.

Et maintenant il s'agit de reconstruire sur de nouvelles bases les relations économiques franco-polonaises. Le Gouvernement de Varsovie nous a invités à entamer aussitôt que possible des négociations à cet effet. Nous avons immédiatement répondu à son appel, et il est probable que les conversations vont commencer à Paris au début du mois de juin. Les négociateurs ne disposeront que d'un délai assez bref, puisque la Convention qui vient d'être dénoncée cessera d'être appliquée le 10 juillet. Aussi s'efforceront-ils de laisser provisoirement en vigueur les clauses accessoires, pour ne constituer à proprement parler de nouveau régime qu'en ce qui concerne les questions de tarif douanier et de paiement.

Il faut espérer que ces pourparlers aboutiront à des résultats positifs en temps voulu. S'il en est ainsi, il n'y aura pas d'interruption dans les échanges normaux entre la France et la Pologne. Et les deux grandes nations pourront poursuivre sans désespérer, pour leur plus grand profit réciproque, leur politique de collaboration économique, amicale et confiante.

Le contrôle des devises

par IGNACY MATUSZEWSKI.

La réglementation des devises constitue un rideau, tiré entre les économies mondiale et polonaise. Pourquoi l'a-t-on fait ? Pourquoi n'a-t-on pas agi plus tôt, si c'était nécessaire ? Quels étaient les avantages procurés au pays par la liberté de la circulation des capitaux ? Et que vaut pour nous aujourd'hui le contrôle et la limitation de ces échanges ?

Voilà les questions que se pose aujourd'hui en Pologne tout esprit réfléchi. C'est à ceux-ci que s'adresse cette étude, nécessairement sommaire, et qui peut être erronée comme tout jugement humain. Elle n'a pas d'autre objet que de rechercher le sens véritable des mesures qui viennent d'être édictées.

La première question qui s'impose avec force est de savoir pourquoi, pendant bientôt dix ans, depuis la stabilisation du zloty, la Pologne n'a pas eu recours à la réglementation des devises. Pourquoi les gouvernements successifs se sont attachés systématiquement au principe de la pleine liberté du mouvement de fonds avec l'étranger ? Quels bénéfices substantiels en retirait l'économie polonaise ?

La libre circulation des capitaux par rapport aux pays étrangers n'est pas, pour les gouvernants, un régime commode. Il ne l'est pas, pour la simple raison que tout contrôle trop strict peut parfois sembler gênant. Or, justement, la liberté des échanges monétaires constitue un contrôle constant de la bonne marche de l'économie nationale. C'est un contrôle qui entraîne fort rapidement des sanctions assez pénibles. Et voilà bien la solide garantie, apportée à la Pologne depuis dix ans par tous les gouvernements du Maréchal Pilsudski, restés fidèles au dogme de la liberté financière. Ce contrôle, en effet, dont les répercussions étaient immédiates, mettait en garde les pilotes économiques du pays contre de trop

lourdes erreurs. Chaque faute, chaque négligence, toute solution de facilité, se traduisaient infailliblement par de pénibles conséquences dont le Trésor de la Banque de Pologne faisait les frais.

Les physiologistes assurent que la douleur a pour utile mission de nous avertir à temps des troubles encore secrets qui attaquent notre organisme. Il paraît même que nous serions condamnés à disparaître si l'humanité n'était pas douée de ce sens de la douleur, qui la tient toujours en éveil. Ce raisonnement s'applique aussi à l'organisme économique, dont la vigilance est stimulée par les fuites de l'or, entreposé dans les caves de la banque d'émission. Ces reflux jouaient le rôle d'une sonnette d'alarme; imparfaite sans doute, car fonctionnant souvent trop tard ou sans raison valable, mais d'une manière générale, donnant à temps l'utile avertissement. Grâce à la liberté du mouvement des capitaux, la mauvaise gestion budgétaire, la hausse des prix intérieurs, l'alourdissement du marché du crédit, le fléchissement de la confiance, étaient aussitôt signalés comme une faute par des retraits d'or. Bien entendu, le phénomène pouvait avoir parfois d'autres causes, tels par exemple des troubles se produisant hors des frontières de la Pologne. Mais comme règle générale, ce sont les propres erreurs d'un pays qui entraînent pour lui inexorablement de pareilles répercussions. Et voilà bien peut-être l'utilité la plus profonde de la libre circulation des capitaux.

Voyons comment jouait ce mécanisme.

Avec une monnaie stable et la liberté d'exportation et d'importation de l'or, un pays est tenu d'adapter assez vite le niveau de ses prix à celui du marché mondial. S'il ne le fait pas, par suite d'un fonctionnement défectueux de quelque organe essentiel (budget pléthorique,

impôts excessifs, crédit trop cher, investissements injustifiés, mauvaise répartition du revenu national), le rendement économique cesse aussitôt d'être rémunérateur, l'exportation, à moins de stimulants artificiels, s'abaisse et le solde des échanges financiers avec l'étranger devient fatalement déficitaire. Conséquence inéluctable, car il faut bien payer les anciennes dettes et l'argent frais évitera de se placer dans un pays, où le coût de revient ne rémunère plus le capital. Il s'ensuit que les produits trop chers ne peuvent être vendus à l'étranger qu'avec le *dumping* des primes à l'exportation, prélevées forcément à l'intérieur, sous forme d'impôts nouveaux, qui viennent à leur tour grever les frais de production. La fuite de l'or apparaît alors comme la manifestation visible de cette balance déficitaire. Elle signale immédiatement la nécessité urgente de ramener les prix intérieurs au niveau mondial. C'est en même temps un avertissement, car si ladite adaptation n'était pas faite à temps, elle se produirait tout de même, automatiquement, par l'effet d'une chute inévitable de la monnaie nationale.

En principe, par conséquent, le mouvement sans entraves des capitaux oblige l'économie d'un pays à se conformer aux modifications qui surviennent dans le monde, à suivre pas à pas les fluctuations universelles de prospérité et de dépression.

Pour les pays organiquement inaptes à une existence isolée, pour les pays manquant de produits-clef, tels par exemple le fer, le cuivre, le nickel, l'aluminium, le caoutchouc ou le coton, une liaison constante avec le marché mondial demeure une nécessité. Voilà pourquoi le libre mouvement des capitaux fut précieux pour la Pologne, en l'obligeant à ouvrir les yeux sur les réalités et à exercer un contrôle vigilant sur la qualité de sa production, par rapport à l'activité mondiale.

C'est ainsi que se présente, sommairement esquissé, le mécanisme du libre échange financier. Il a été faussé, il est vrai, au cours de ces dernières années, par différents pays. Sans doute, la majorité des Etats n'a-t-elle pas encore appliqué de restrictions au commerce des devises, mais il a suffi que quelques grands pays se soient délibérément exclus du circuit économique mondial, pour que le libre échange de l'argent s'en trouvât handicapé.

Cette réserve faite, il est permis d'affirmer

néanmoins qu'au cours des dernières dix années, le système nous a rendu de réels services. C'est bien grâce à cette constante pression que nous avons abaissé le coût de la production en Pologne, tout en maintenant au point fixe le taux de notre monnaie. La baisse, certes, ne fut pas assez générale et c'est pour cela seulement qu'elle a pu paraître douloureuse et décevante dans certains domaines plus lourdement touchés que les autres. Elle était cependant d'ores et déjà assez substantielle pour autoriser l'espoir d'une amélioration profonde, à condition que l'on persévérât dans la même voie.

Voyons maintenant ce que donne aux gouvernants la réglementation des devises. J'aperçois deux avantages : une plus grande liberté d'action et le bénéfice du temps.

La réglementation des devises constitue, comme je l'écrivais plus haut, un rideau tiré entre les économies polonaise et mondiale. Ce rideau n'est pas hermétique. Il ne saurait l'être d'ailleurs, puisqu'il faut bien acheter des marchandises aux autres et par conséquent leur en vendre, puisqu'on est tenu de payer ses dettes pour conserver une marge de crédit. La réglementation des devises ne paralyse pas les mouvements des capitaux, elle ne fait qu'en ralentir le rythme. Les deux courants d'or qui coulent en sens inverse — de Pologne et vers la Pologne — sont désormais filtrés par le barrage de la réglementation. Et nul ne saurait dire d'avance lequel des deux courants sera endigué à la longue d'une façon plus efficace. Par ailleurs, c'est certain, le ralentissement du mouvement des capitaux procure aux gouvernants quelques commodités. Les fameuses sonnettes d'alarme arrêtent leur vacarme. C'est à peine si on les entend. Ce qui mieux est, une des cloches les plus bruyantes, à savoir la confiance des citoyens, se trouve entièrement supprimée. Sous un régime de pleine liberté, les mouvements de l'or dans les deux sens reflètent non seulement les résultats réels de la gestion gouvernementale, mais encore l'appréciation personnelle, subjective du citoyen à ce sujet. Toutes les fois où le citoyen, à juste titre ou sans raison valable, perd confiance dans la politique des dirigeants, il s'empresse de fuir sa propre monnaie. Cette sorte de contrôle, sans être négligeable, est toutefois souvent par trop désordonné, surtout dans les pays qui ont déjà passé par les con-

vulsions de l'inflation et de la dévaluation. Là il suffit parfois d'une parole imprudente pour provoquer des remous d'inquiétude. La réglementation des devises enlève au citoyen le droit à un contrôle subjectif des gouvernants. C'est lui, au contraire, qui est soumis à un régime de contrôle et de surveillance.

Ainsi, la réglementation, en supprimant d'une part l'élément de nervosité publique et en ralentissant d'autre part le mouvement des capitaux, fournit aux gouvernants un avantage appréciable : le temps. A eux de bien employer ce délai.

En effet, la réglementation des devises ne dit rien par elle-même sur la politique économique que compte suivre le gouvernement. Sans doute est-il possible, à l'abri du rideau des règlements, d'essayer une politique impraticable autrement, en raison de la méfiance publique à l'égard de certaines expériences économiques. Mais rien n'indique encore ce qui va se passer derrière le rideau. Aussi l'opinion publique est-elle beaucoup plus soucieuse de connaître le but final de la réglementation, plutôt que les causes fortuites qui ont pu la déterminer.

Nous n'avons pas à cet égard de réponse détaillée, mais il faut reconnaître que le gouvernement s'est déjà expliqué sans équivoque sur le principe essentiel des nouvelles mesures. A la veille de leur application, il a fait publier le communiqué officiel suivant :

« En raison des rumeurs que l'on fait courir sur un prétendu changement de la politique des devises, qui se traduirait par une dévaluation du zloty, le gouvernement affirme avec force que ces rumeurs sont dénuées de tout fondement et nuisibles à l'Etat. »

Par la suite, de nombreuses déclarations officielles ou officieuses ont confirmé surabondamment le principe de la stabilité du zloty. Nous nous trouvons donc devant une affirmation solennelle du gouvernement que la réglementation des devises en Pologne a avant tout pour objet la défense de la monnaie.

Le maintien de la monnaie est un but important, mais il ne saurait être exclusif. Des années durant, j'en ai demandé la réalisation, tout en signalant qu'il était difficile à atteindre, qu'il exigeait beaucoup d'obstination, de méthode et de force de caractère.

Il est difficile à atteindre, car il dépend entièrement de l'amélioration économique en Po-

logne, qui tient elle-même à ces deux conditions :

1° L'alignement des prix de production en Pologne au niveau mondial;

2° L'alignement à l'intérieur du pays des prix agricoles et industriels, ainsi que le rajustement des charges publiques au niveau du revenu national.

Voilà le problème, toujours le même, que le gouvernement devra résoudre, qu'il y ait ou non une réglementation des devises. Au surplus, dans les deux cas, il devra le résoudre de la même façon. Car le ralentissement du rythme des échanges financiers (que nous offre justement la nouvelle réglementation) ne modifie en rien le résultat final. Les mêmes phénomènes qui apparaissent rapidement sous un régime de libre échange, tardent à se manifester en raison des restrictions qu'on leur apporte. C'est appréciable, mais c'est tout ce que peuvent nous donner les limitations. Le résultat apparaîtra plus tard, mais il sera identique.

Il y a quatre ans déjà, lorsque le débat portait sur le même sujet, j'écrivais les lignes suivantes :

« L'on ne peut suivre que deux voies. Ou bien maintenir la monnaie avec pour corollaire l'adaptation progressive, douloureuse, ingrate de toute l'économie nationale au niveau des prix mondiaux par la baisse des salaires, des taxes, du taux de l'intérêt et des budgets. Ou bien l'on peut accomplir la même opération, automatiquement, au moyen d'une dévaluation volontaire de la monnaie. Tous les autres projets de sortir de la crise par des combinaisons financières mirifiques ne sont que des enfantillages ou des vœux déguisés d'inflation qui se traduiraient plus tard par la dévaluation des crédits ainsi obtenus. »

La réglementation des devises ne change rien à cette appréciation immuable. Ou plus exactement elle n'apporte qu'une seule modification : la prolongation des délais disponibles pour effectuer la série d'indispensables rajustements. Les circonstances sont plutôt favorables car, dans le monde, le niveau des prix marque aujourd'hui une tendance ascendante. L'adaptation devient donc plus aisée.

Raison de plus d'estimer que le résultat final dépend avant tout de la politique intérieure : économique et générale.

La victoire de Pilsudski

par le maréchal PETAIN.

Il y a aujourd'hui un an mourait à Varsovie celui qui fut un des principaux artisans de la résurrection de la Pologne, le Maréchal Joseph Pilsudski. Il faudra du temps pour que soit mesuré dans toute sa puissance le prodigieux effort du partisan, de l'homme d'Etat, du patriote. Mais déjà, à le suivre dans sa vie aventureuse, se dessine la caractéristique dominante de son génie. Pilsudski fut et restera aux yeux de la postérité un chef militaire dans toute la force du mot.

Soldat, il l'est déjà en venant au monde. Dans sa famille, la lutte en vue de la libération de la patrie est une tradition sacrée. Dès l'âge de 19 ans, il fait partie des organisations patriotiques polonaises. Ni les échecs, ni la déportation même ne le découragent. Il apprend ainsi que les idées les plus généreuses ne triomphent que si elles sont étayées par l'action, coordonnée et courageuse. Il ne sera pas du côté des rêveurs.

La guerre arrive. A la tête d'une poignée de fanatiques, Pilsudski se lance à la conquête de son pays. Aucune difficulté ne l'arrête, aucune épreuve ne l'abat. La poignée de fanatiques devient une brigade qui se distingue dans les rangs de l'armée autrichienne.

Mais s'il se sert des ennemis de l'Entente, Pilsudski ne les sert pas. En 1917, il refuse de se laisser absorber par l'armée allemande. Il est enfermé à Magdebourg et ses légions sont dissoutes.

Elles renaissent à l'armistice. L'heure du grand rassemblement a sonné. En France, la vaillante armée du Général Haller, formée de divisions qui se sont instruites et développées sur notre sol pendant la guerre, est prête à agir. Des volontaires américains, la division

d'Ukraine rallient également les couleurs polonaises. Ensemble disparate de six cent mille hommes, mal encadrés, mal pourvus, mais qu'anime une admirable confiance dans les destinées nationales.

En quelques mois de campagne, cette armée libère la Galicie, la Volhynie, la Posnanie, s'empare de Brzesc, de Pinsk, de Wilno, atteint la Bérézina. De ses mains rudes, Pilsudski modèle la patrie ressuscitée. Mais de nouveau grandit à l'est, sous la forme de hordes rouges, le spectre de l'invasion.

Le tempérament de chef de Pilsudski le pousse à attaquer. Il pénètre en Ukraine, enlève Kiew. Cependant la poussée bolchevik sur les frontières nord le contraint à se replier sur la Vistule. A peine rétablie, la Pologne va-t-elle s'écrouler devant la ruée étrangère ?

L'heure est tragique. Déployant toutes les ressources de son génie, Pilsudski a le mérite de concevoir une manœuvre audacieuse et de la mener à bien. Il décide de défendre Varsovie et de déclancher en partant de la rivière Wieprz une attaque décisive dans le flanc de l'armée soviétique qui menace Varsovie. Il remporte la victoire, tranche ainsi le sort de la Pologne et éloigne de l'Europe la menace bolchevique.

Un homme qui a subi de pareilles épreuves garde le sens des réalités. Convaincu que l'indépendance d'une nation ne saurait être garantie que par la puissance de son ossature militaire, le Maréchal Pilsudski ne cessera désormais de porter tout son soin à l'organisation méthodique de l'armée polonaise. L'œuvre est immense car il s'agit de reconstituer l'unité d'une patrie et ses forces matérielles

dans un pays ruiné. Jusqu'à sa mort Pilsudski s'est donné à cette tâche de toute son âme. L'armée polonaise, dont nous admirons la valeur, est son œuvre. C'est autour de nos deux armées que s'est cimentée l'amitié Franco-Polonaise. Il leur appartient de cultiver ce souvenir.

Le Maréchal Pilsudski a connu la destinée la plus glorieuse que puisse souhaiter un soldat : il a reconstruit sa patrie à force de vo-

lonté et de courage et l'a sauvée. Il a aussi forgé les armes qui font aujourd'hui de la Pologne un pays fort et respecté dans une Europe inquiète.

Le 12 mai 1935, en rendant à la dépouille mortelle du Maréchal Pilsudski les derniers honneurs, le peuple polonais montra par son attitude de quelle vénération il entourait le chef qui, aux heures les plus cruelles, avait gardé la foi dans les destinées de la Pologne.

(Discours prononcé le 11 mai au Cercle Interallié à la cérémonie commémorative du premier anniversaire de la mort du maréchal Pilsudski.)

Le maréchal Pilsudski écrivain

par ANDRÉ MAUROIS.

« Toute autre louange languit auprès des grands noms... » Ce fut par ces mots que Bossuet commença l'oraison funèbre du Prince de Condé. Au moment où l'on ouvre la bouche pour évoquer un grand homme qui, avec quelques bataillons, d'un pays opprimé refit un pays libre, et, par quelques actes hardis, d'un pays divisé refit un pays fort, on est tenté de répéter la phrase de Bossuet... Oui, toute autre louange languit auprès de noms illustres, et celui du Maréchal Pilsudski évoque une telle et si surprenante épopée que l'éloquence ici semble inutile et les éloges sacrilèges.

A coup sûr, je n'aurais pas eu l'audace de parler du patriote polonais devant des Polonais éminents qui le connaissent et le comprennent mieux que moi, ni de juger le soldat, après le Général Henrys, et devant le plus grand des soldats vivants. Mais vous m'avez demandé, Messieurs, de dire ici quelques mots sur l'écrivain qui fut, en Pilsudski, de l'adolescence à la vieillesse, toujours présent, actif et original. J'ai accepté, d'abord parce que c'était pour moi l'occasion de rendre hommage à un peuple auquel les artistes de tous pays doivent quelques-unes de leurs émotions les plus nobles, et aussi parce que j'ai toujours eu un goût particulier pour ces êtres extraordinaires qui, comme le Maréchal Pilsudski, vivent en quelque sorte à la frontière de l'action et de la création littéraire.

C'est un cas bien curieux que celui des hommes d'Etat ou de guerre, plus nombreux qu'on ne le croit, qui se font, en certains mo-

ments de leur carrière, hommes de lettres. Au premier examen on serait tenté de penser que l'art et l'action s'excluent. La plupart des hommes de lettres écrivent pour donner expression à des sentiments et à des désirs qu'ils ne peuvent satisfaire par l'action.

« Un écrivain, dit Valéry, se récompense comme il peut de quelques injustices du sort. » Un écrivain tente de dire par le livre ce que la vie lui refuse. L'homme d'action qui, lui, a la force d'inscrire sa pensée dans le réel et de réparer par des actes justes, les injustices de la nature, ne devrait pas, semble-t-il, éprouver le besoin de fixer aussi ses pensées par des textes. Pourtant nous constatons que Napoléon fut un admirable écrivain dont le style rappelait à la fois Plutarque et Rousseau, que Disraëli, alors qu'il avait été déjà deux fois Premier Ministre, composait encore d'étonnants romans, que Mussolini écrit des Drames et des Biographies, que Pilsudski enfin a fait preuve en dix volumes de dons de conteur, d'orateur lyrique surprenants. Comment faut-il expliquer chez de tels hommes ces entreprises et cette réussite ?

Notons d'abord que chez l'homme d'action le besoin d'écrire est toujours intermittent. Il ne semble naître que dans ces moments, inévitables en toute vie, où l'action devient impossible. C'est à Sainte-Hélène que Napoléon se révèle surtout penseur et artiste; c'est quand il n'est plus au pouvoir que Disraëli, en des sortes d'anticipations, jette dans l'avenir des récits où déjà il dessine ses actions futures; enfin c'est en captivité ou dans sa

retraite temporaire que Pilsudski a écrit ses meilleures pages.

Chez tous ces hommes on reconnaît des traits de caractère identiques : une soif dévorante d'activité, un besoin d'expression qui s'éveille aussitôt que cesse cette activité, enfin une puissance d'émotion contenue qui explique à la fois leur force de caractère et leur talent d'écrivain. Ces grands chefs sont presque toujours des solitaires. Peut-être est-ce parce qu'ils étaient des solitaires et des facturnes qu'ils sont devenus de grands chefs. La familiarité n'engendre pas le respect. Autour d'eux vivent des collaborateurs, des subordonnés, des camarades de lutte et de combat. Mais les hommes ne les intéressent guère que dans la mesure où ils peuvent servir leurs desseins. Ils ne se confient complètement à personne. Quand Pilsudski traverse des moments pénibles et quand, dans son âme, se livrent de durs combats, « Extérieurement, écrit-il, cela ne se traduisait que par une consommation innombrable de cigarettes et par un silence obstiné ». Or, il faut une soupape aux sentiments violents. L'œuvre écrite, est un confident muet. Bien souvent le chef qui, dans la vie active, se voit obligé d'être silencieux, et sévère, parce que l'autorité indiscutée est pour lui un devoir, cache un être ému et presque tendre, mais qui n'ose libérer ses sentiments profonds que dans la solitude de la table de travail.

Tel était, Messieurs, le cas de Pilsudski, et pourtant quel homme eut, plus que lui, de grandes émotions à exprimer ?

Déjà son âme d'enfant avait été profondément agitée par le souvenir des malheurs de son pays. Sa mère lui enseignait l'histoire de la Pologne. Elle lui décrivait l'héroïsme dépensé, hélas en vain, au cours des dernières insurrections. Il retrouvait ces idées dans les poètes où il apprenait à lire. Les causeries de sa mère se terminaient toutes par un psaume : « Au nom du Seigneur la Pologne vivra... » Et l'enfant déjà se demandait s'il était de ceux qui la ressusciteraient. Quand nous étudions l'enfance du jeune écrivain qui devait illustrer le monde, Conrad, nous retrouvons de telles angoisses. Toute une génération polonaise fut élevée dans l'horreur des chaînes étrangères. Pour y échapper, les uns comme Conrad s'évadèrent, les autres, comme Pilsudski, les brisèrent.

Adolescent, Pilsudski lisait la *Vie des hommes illustres* de Plutarque et les œuvres de Napoléon qui toujours demeura son héros préféré. Qu'allait-il faire ? Quelle serait sa carrière ? Il choisit de ne vivre que pour son pays. M. Krakowski a montré comment, autour d'un mythe unique, la renaissance de la Pologne, il construisit toute sa vie. S'il a parfois semblé poursuivre d'autres objets, ce ne fut jamais qu'en apparence. A un ami qui était devenu socialiste en même temps que lui, il dit plus tard : « Nous sommes montés dans le même train, mais moi j'étais bien décidé à descendre à la station « Indépendance polonaise ». Pour libérer la Pologne il était prêt à accepter tous les risques. « La liberté ne s'obtient, a-t-il écrit, ni par des prières, ni par des marchandages. Il faut pour l'obtenir payer de son sang ». Cela est vrai. Une nation peut réaliser l'idéal en apparence le plus inaccessible si elle est prête à mourir pour lui; elle ne peut atteindre le but le plus proche et le plus simple si au moment même où elle l'engage déjà elle se refuse.

Pilsudski, lui, affronta le danger sous sa forme la plus active et la plus pittoresque. Les révolutionnaires polonais avaient alors à se défendre contre la police russe, toujours redoutable. Ils imprimaient secrètement un journal; ils le répandaient dans les usines et dans les campagnes, et l'un des livres les plus curieux de Pilsudski est celui qui a pour titre *Biboula, Souvenirs d'un révolutionnaire*. La *Biboula* c'était la littérature clandestine. Il a décrit dans un récit très vivant, la traversée de la frontière par ces ballots chargés d'explosifs spirituels. Il semble étrange, à propos de Pilsudski, d'évoquer Tolstoï. Mais c'est un fait que je trouve chez le Maréchal un art de faire vivre aussitôt en ses récits le moindre comparse qui rappelle l'auteur de *Guerre et Paix*.

Ecoutez par exemple ce soldat russe auquel Pilsudski traversant la frontière, adresse la parole après l'avoir convenablement lesté de cigarettes et de vodka : « Ah ! dit le soldat, le service est dur, c'est un métier de chien. Pas de repos, ni de nuit, ni de jour. Le jour en ligne, la nuit en embuscade. Et ce n'est rien quand il fait beau; mais avec le vent et la pluie, c'est terrible dans la forêt; le vacarme des arbres est si fort qu'il est impossible de rien entendre et cependant on voudrait bien

faire un petit somme. Quant à toi, guette, guette toujours, vois si des traces de pas ne sont pas dirigées vers toi; car si tu n'as pincé personne, on ne te caressera pas, ou si on te caresse, tes dents pourraient ne pas se trouver très bien de cette caresse, ajouta-t-il en riant de sa propre plaisanterie.

« Et comment y aurait-il des traces dans une forêt ? demandai-je.

« Pas dans la forêt, sur la route. La route est hersée chaque jour, à la tombée de la nuit. Et par suite, celui qui traverse la route en venant de la frontière laisse forcément des traces. C'est alors que les gradés s'en vont rapidement sur la route, avec des lanternes, chercher les traces... S'ils en trouvent, aussitôt après ils arrivent au poste de guet le plus voisin. « Les traces allaient vers toi, disent-ils, où est la contrebande?... » Ah! ce sont de vrais diables ! termine mon soldat en poussant une plainte. »

Certains des personnages de *Biboula* sont décrits avec une véritable verve comique. Un jour dans une de ses tournées clandestines, Pilsudski entre chez une dame dont le mari, le chétif M. Z... est une vraie loque humaine, au regard sombre et presque absent. La dame le présente. La conversation devient générale. M. Z... n'y prend aucune part. « Mais de temps à autre, quand il entendait le nom d'une ville, grande ou petite, il s'arrêtait de manger, nous regardait d'un air niais, réfléchissait visiblement à quelque chose et subitement partait comme un coup de fusil : Libau — du Gouvernement de Courlande. Je sais, il y a la mer.

« Lodz — du Gouvernement de Piotrkow. Je sais, il y a des fabriques.

« Les noms des villes étaient, semble-t-il, le seul domaine où l'intelligence de M. Z... pût manifester quelque activité. Je compris qu'il était heureux de prendre part à la conversation, aussi je m'efforçai de citer le plus de noms de villes possible. Mme Z... le remarqua et m'en remercia d'un regard reconnaissant. »

Vous voyez combien le ton est simple. Le mélange d'un ardent romantisme de sentiments et d'un réalisme de forme un peu bourru, presque plaisant, est une des attitudes favorites de Pilsudski. Plus il souffre, plus il est ému, plus il se contraint à donner à ses pensées une expression objective. Lisez ses

belles analyses de la vie du prisonnier. Comment lutte-t-il contre la tristesse du cachot, lui qui passa en prison tant d'années de sa jeunesse, et qui pour s'évader de la citadelle de Varsovie, dut aller jusqu'à feindre la folie. Il essaie, jusque dans la prison, de se faire une vie personnelle. Mais avec quoi? « Qu'y a-t-il dans une prison ? Des murs et les quelques ustensiles bien rares que l'on donne au prisonnier, des mouches et d'autres insectes qui s'y sont introduits d'une façon quelconque. Il y a des prisonniers qui prennent en affection ces insectes, qui les font servir d'objets de travail ou d'études. Quant à moi, écrit-il, j'ai toujours ri en constatant que j'étais un prisonnier, car je réussissais facilement à charmer ma vie. Je pouvais tirer de mon esprit tous les romans et tous les rêves possibles et mon âme se complaisait à cette occupation.

Dans une belle plaquette gravée par M. Robert Delandre, et qui a été distribuée à quelques-uns d'entre vous, on entrevoit Pilsudski tel que l'avait fait tant d'épreuves : le visage est rude, puissamment modelé, comme un roc longtemps battu par les flots, l'homme est boudeur, entêté, violent, mais il y a dans le regard de la bonté, une force méprisante et au coin de l'œil je ne sais quelle imperceptible et vigoureuse ironie.

Après tant de luttes, les éléments du chef étaient formés en lui. Après le rebelle et le prisonnier, c'est ce chef que nous apprend à connaître son œuvre. En deux ouvrages : *Mes premiers combats*, et *L'année 1920* il a raconté la campagne de sa légion polonaise pendant la grande guerre et la défense de la Pologne contre les Russes. De toute sa vie aventureuse, ce que Pilsudski très certainement a préféré, ce sont ces jours d'août 1914 où avec cent soixante hommes il déclara la guerre à l'Empire russe. De sa légion de ce temps-là, de sa première légion, il parle avec la même tendresse que jadis Cromwell de sa première compagnie. « Premiers combats, premières prises de contact avec la guerre, je ne sais si pour d'autres ce fut la même chose, mais pour moi il s'y trouvait autant de poésie touchante que dans les premiers baisers d'un premier amour de jeune homme. »

Rien de plus charmant que cette allégresse de jeune officier. Charmante aussi sa description du beau type d'homme que fut le légionnaire polonais. Pour la dernière fois de sa

vie, en 1915 et 1916, Pilsudski goûta les émotions qui lui étaient si chères du chef de partisan. Déjà, sans le savoir, il se trouvait au seuil d'un chapitre tout nouveau de son extraordinaire roman.

* *

En 1917, il fut arrêté par les Allemands et enfermé à Magdebourg. De nouveau cet homme de plein air connut la prison. Puis soudain les portes s'ouvrirent et le captif devint chef d'Etat. Par quel miracle ? Pilsudski l'a raconté dans un discours passionné dont je veux vous lire un fragment parce que c'est un des exemples les plus remarquables de son éloquence vivante, brûlante, faite de phrases hachées qui suivent les mouvements d'une âme violente.

« En novembre 1918, s'est produit un événement nullement historique, un événement quelconque. Un homme sortant de la gare de Vienne était vêtu de l'uniforme que vous voyez aujourd'hui. Il revenait d'un voyage ordinaire, simplement de Magdebourg. A la même époque d'autres revenaient aussi de camps d'internés. Rien d'extraordinaire, rien d'historique dans tout cela. L'histoire commence après, une histoire peu banale, objet de mes réflexions au cours de ces cinq années.

Il se produisit alors un fait inouï. En quelques jours, sans effort de cet homme, sans violence, sans la moindre surenchère ou concession, un fait inouï se passe; cet homme devient dictateur.

En réfléchissant, je suis persuadé que les historiens de l'avenir devront s'arrêter à ce fait. Pourquoi celui-ci et pas un autre ? Quelle est l'origine, la cause de tout cela ? Passivement ou activement, de gré ou de force, des millions d'hommes s'inclinèrent devant lui. Des millions d'êtres humains se décidèrent à cet acte étrange : celui de conférer à cet homme des pouvoirs extraordinaires, sans violence, sans pression de sa part. D'où provient ce phénomène étrange ? Quel est le mot de l'énigme ?

L'explication, Messieurs, je l'ai trouvée. La seule raison pour laquelle cet homme a été acclamé, la seule raison pour laquelle on s'est incliné devant sa fortune, la seule raison qui lui donnait un droit moral à occuper une situation aussi élevée, cette raison, Messieurs, c'est qu'il portait cet uniforme, qu'il avait été le commandant de la première brigade. La

seule valeur appréciée par les gens d'alors, la seule force morale qui les contraignait à l'obéissance, qui lui livrait des millions d'êtres humains, provenait du fait qu'il avait commandé la première brigade et qu'il revenait de Magdebourg. La Pologne a fait, à tort ou à raison, dès ses premiers pas, son symbole et son chef, d'un homme vêtu d'un uniforme gris, râpé, et taché, qui sortait des prisons de Magdebourg. »

Les uniformes gris, râpés et tachés sont des symboles que les peuples comprennent admirablement au temps de la souffrance et de la lutte. Le péril passé, ils reviennent à leurs querelles jusqu'au moment où de nouveaux dangers leur rappellent la nécessité de l'union. Pilsudski, accoutumé à l'autorité incontestée du chef militaire, ne supporta pas sans impatience l'opposition qui fut faite au chef politique. Le Parlement polonais était alors ingouvernable. Entre un bloc de droite et un bloc de gauche, à peu près égaux en nombre, des minorités nationales faisaient l'appoint et condamnaient tout gouvernement qui eût recherché leur appui à faire une politique dangereuse pour le pays. La situation rappelait celle des libéraux anglais au temps où ils ne pouvaient gouverner qu'avec l'appui des Irlandais. La démission devenait pour les ministères un état permanent. Il est toujours triste de voir des haines de partis l'emporter sur l'amour de la Patrie. A ceux qui disaient à Pilsudski : « C'est vous qui avez créé la Pologne... » « Peut-être, répondait-il, mais souvent il me semble maintenant que je combats contre la Pologne. »

De ce combat il se lassa si bien qu'une fois de plus l'homme d'action céda la place à l'homme de lettres. De 1920 à 1926 il vécut dans la retraite, rédigeant ses souvenirs sur l'année 1920. Mais qui a goûté à l'action ne peut plus guère se passer de ses joies ni de ses souffrances. En 1926, voyant la Pologne au bord de l'abîme, il rentra dans la capitale à la tête de ses troupes. Voulait-il y établir une dictature ? Il s'en est toujours défendu et les faits justifient sa protestation. Rien ne lui eût été plus facile que de supprimer alors les libertés constitutionnelles. Il ne le voulut pas. Il pensait que le rôle d'un chef est d'être en même temps un éducateur. Son but fut non de priver son peuple des garanties de la constitution mais de lui faire faire cet appren-

tissage de la liberté, faute duquel la liberté elle-même n'est plus que le masque de l'anarchie.

Au Parlement, assemblée législative, il laissait le droit de contrôler, mais ne reconnaissait pas le droit de gouverner. Il releva la dignité de l'exécutif et rappela au pays qu'à côté du Parlement il y a un président, élu lui aussi par la nation tout entière, et qui intervient directement quand les destinées de l'Etat lui semblent en jeu. « L'essence de la force, a-t-il dit admirablement, c'est que la décision puisse être prise dans un délai convenable à l'effet de l'action. Un gouvernement doit être responsable de ses décisions, mais au moins faut-il lui laisser la force et le temps de prendre des décisions. »

Ayant ainsi relevé la dignité de Président, il en refusa le titre et choisit de revenir au second rang. A la vérité il était semblable à cet homme d'Etat anglais dont on disait : « Peu importe la place qu'on lui donne à la table du Conseil, la place où il s'assied est la place d'honneur. » Jusqu'à la fin de sa vie Pilsudski en Pologne occupa cette place d'honneur. Aujourd'hui encore le souvenir de cet homme, aussi grand que les plus grands de notre temps, demeure pour son pays un modèle de désintéressement, de courage et de noblesse d'âme.

La Pologne n'est plus la prisonnière qu'il avait décrite et délivrée. Elle n'est plus la Pologne esclave et martyre de Chopin. Elle est une des garantes de la paix et de la stabilité de l'Europe. Mais peut-être le souvenir de ses longues souffrances donne-t-il à la force nouvelle un prestige plus grand encore ! Il y a dans les œuvres de Pilsudski une page qui est à la fois d'un patriote et d'un poète, et où il raconte comment, au jour du triomphe, quand il fit en vainqueur son entrée à Wilno, précédé d'un escadron qui faisait retentir le pavé du fer de ses chevaux, au rythme des sabots qui battaient les rues il lui sembla que se mêlait le bruit d'une chaîne. Le vainqueur sentit alors sous sa paupière perler une larme de regret nostalgique pour les beaux rêves de la servitude, pour les souffrances et les

douleurs endurées, pour le parfum des fleurs qui avaient recouvert les chaînes.

« Au cours du long passé, plus que séculaire, pendant lequel nous étions privés de liberté, nous nous sommes créé, de génération en génération, une vie de servitude, une vie dans les chaînes. Que de merveilleuses beautés nous a données cette vie, mais aussi que de souffrances, que de regrets, que de douleurs, et cependant que de sommets n'avons-nous pas atteints ? Maintenant les heures succèdent aux heures, la victoire est derrière nous, et devant nous se déroule le large chemin de la vie. Quand j'agite ces pensées, moi que chaque pas rapproche de la tombe, il me semble toujours que la renaissance de la Pologne, la beauté et l'hymne de cette renaissance ne jailliront pas de nos poitrines de captifs, mais plutôt des poitrines de nos fils qui, devenus adultes, entonneront cet hymne. »

*
**

C'est une grande force pour un peuple qui, comme le vôtre, Monsieur l'Ambassadeur, a une noble et tragique histoire que de pouvoir se grouper, en de tels jours anniversaires, autour de la tombe d'un héros respecté par tous, pour chanter cet hymne de renaissance et le printemps de la nouvelle Pologne.

Quant à nous, Français, nous sommes heureux de mêler ici nos vœux et nos pensées aux vôtres parce que nous savons que nos deux pays sont unis à la fois par la sympathie et par la nécessité, parce que nous nous souvenons de ce Poniatowski qui, comme vous, Monsieur le Maréchal, porta notre bâton de commandement, et qui disait en mourant pour la France : « Dieu m'a confié l'honneur de la Pologne et je ne le rendrai qu'à lui ! » ; parce que nous nous rappelons cette phrase de Napoléon que Pilsudski aimait plus que toute autre à citer : « Messieurs, c'est la réalité des choses seule qui compte... » ; et parce que nous savons enfin que cette réalité des choses, faite à la fois de souvenirs héroïques et d'intérêts communs, rapprochera toujours nos deux peuples.

(Discours prononcé le 11 mai au Cercle Interallié à la cérémonie commémorative du premier anniversaire de la mort du maréchal Pilsudski.)

La guerre de 1920

par le général HENRYS.

Je voudrais, tout d'abord, adresser mes remerciements aux Amis de la Pologne de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'associant au juste hommage qu'ils rendent aujourd'hui à la Mémoire du héros national, du patriote farouche, du fier soldat qu'était le Maréchal Pilsudski.

Mon intention n'est pas de retracer sa vie. Elle est décrite depuis longtemps dans de nombreuses publications. Tenant de la légende, elle rappelle à ceux de ma génération les lectures faites dans leur jeunesse et les récits émouvants parus à cette époque sur le martyre de la Pologne avec ses insurrections, ses sociétés secrètes, ses complots, les déportations en Sibérie et l'héroïsme des faucheurs de la mort.

La figure aussi du Maréchal est connue de tous : le front élevé, des yeux bleu d'acier sous la broussaille des sourcils, de fortes moustaches tombantes, une allure carrée donnant l'impression à la fois de la rudesse et de la volonté. Parfois cependant il se détend, sa voix devient douce, son sourire franc, presque enfantin.

Ceux avec qui il s'est entretenu fréquemment savent que sa culture générale est très étendue, qu'il a le génie de l'organisation, le mépris du risque, le don d'attirer à lui des dévouements allant jusqu'à la mort, qu'il parle peu, qu'il agit.

Sa simplicité est extrême, il méprise les honneurs et le luxe, ses actes et ses décisions mûrement pesés dans la solitude sont invariablement guidés par une seule pensée :

Organiser une forte armée pour assurer l'existence d'une Pologne grande et indépendante.

Tel il m'apparut au cours des années 1919 et 1920, où j'eus l'occasion de le voir souvent,

presque journellement, période difficile, angoissante, pendant laquelle la Pologne sortait véritablement du chaos.

Elle était en état de guerre, sans frontières définies, menacée sur trois fronts, ravagée par les armées russes et allemandes, sans finances, manquant de moyens de communication, en lutte avec les Bolchéviks, obligée à la fois d'unifier ses trois tronçons recouverts, formant autant d'Etats différents.

Son armée composée d'éléments de provenance allemande, autrichienne et russe, se voyait dans la nécessité de se créer, s'organiser et s'instruire, tout en combattant.

Des appuis et des secours lui étaient nécessaires. C'est sur la France qu'elle put le plus compter. Elle lui envoya :

du matériel, armes, munitions, habillement, équipement, autant que ses disponibilités le lui permirent,

une mission d'officiers pour contribuer à l'organisation et à l'instruction,

l'armée du Général Haller, organisée en France, encadrée par des officiers et du personnel français.

Le rôle fixé pour les officiers de la Mission, d'accord avec le Gouvernement français et Pilsudski, était celui de conseillers techniques près des chefs des grands organismes du Ministère de la Guerre et de l'Etat-Major général, et de professeurs dans les écoles à créer ou existant déjà.

Indépendamment du concours immédiat qu'ils apportaient, Pilsudski estimait qu'ils devraient ultérieurement pousser surtout l'instruction des officiers polonais en vue d'un conflit futur possible avec l'Allemagne, celui engagé avec la Russie l'inquiétant moins, en raison de la valeur moindre de son armée.

L'armée Haller avec ses cinq divisions représentait une force importante. Pilsudski l'attendait avec impatience. Il voulait l'employer dès son arrivée en Galicie Orientale, où Bolchéviks et Ukrainiens s'efforçaient de repousser les Polonais et de s'emparer de Lwow. L'Entente lui en interdit d'abord l'emploi de ce côté. Quelque temps après seulement, sur des demandes pressantes, l'autorisation fut donnée d'envoyer des unités de l'armée Haller sur cette partie du front, encore en limitant leur action au Zbrucz, qu'elles ne devaient pas dépasser.

Les autres divisions furent réparties sur deux autres fronts, faiblement occupés, où l'agitation se faisait sentir, au Nord face à la Prusse Orientale, où le commandement fut donné au Général Massenet, à l'Ouest devant la Silésie où il fut confié au Général Odry.

L'existence simultanée de deux armées organisées, commandées, administrées de deux façons différentes, ne pouvait évidemment très longtemps durer. Leur fonctionnement était prévu par les contrats et devait s'effectuer quand les circonstances le permettraient. L'application de cette mesure fut hâtée par une conséquence de l'application du Traité de la Paix. Une décision Ministérielle du 29 juillet 1919, en effet, prescrivit le retour en France des officiers de réserve par suite de la démobilisation et enleva aux officiers de l'active le droit de faire acte de combattant, ne leur laissant plus qu'un rôle de conseiller technique, fort délicat d'ailleurs à remplir.

Malgré des démarches d'ajournement pour permettre de prendre les mesures nécessaires en vue de parer sans à-coups à ce bouleversement dans les cadres, cette décision fut maintenue.

Cependant, grâce au gouvernement polonais et à Pilsudski, trois mois de solde furent accordés immédiatement comme dédit de leur contrat, aux officiers français lésés, rappelés en France, et à ceux restant en Pologne, les mêmes avantages qu'à leurs camarades de la Mission, sans attendre l'établissement d'un nouveau contrat.

Afin de montrer en quelle estime il tenait les officiers français et pour leur témoigner sa reconnaissance, Pilsudski fit paraître d'ailleurs au moment de leur départ un Ordre Général rendant hommage à leur collaboration.

Parmi les difficultés que Pilsudski eut à

surmonter, l'une des moindres ne fut pas celle de l'attitude imprécise de l'Entente. Elle pesa fortement sur la politique de guerre de la Pologne et sur la conduite des opérations.

Pendant tout le cours de 1919, en effet, l'Entente marqua bien sa résolution de voir détruire en Russie le régime des Soviets et soutenait nettement ses adversaires. Lorsque des opérations militaires furent poussées avec succès dans l'Est jusqu'à Vilno, Kowno et Minsk pour dégager ces régions du bolchévisme en attendant que des frontières soient fixées, l'Entente en accepta l'occupation sans protester. L'Angleterre appuyait, du moins, très largement, la lutte entreprise par Koltchak, Denikine, Youdenitch, contre la Russie des Soviets. Elle fit même, en décembre 1919, une démarche à Varsovie pour demander qu'une offensive soit montée dans l'Est pour aider l'action des armées blanches, luttant péniblement contre les rouges.

La Pologne ne pouvait donc que se trouver confirmée dans l'idée que la lutte qu'elle soutenait contre le bolchévisme était vue favorablement des alliés.

Si elle ne put, à ce moment, se lancer dans cette offensive, c'est que Pilsudski, sur ce front qu'il venait d'atteindre, se voyait déjà très loin de ses bases, manquant de matériel et des moyens de communications nécessaires, estima par trop imprudent de tenter un effort au-dessus de ses forces.

Dès le début de janvier 1920, d'ailleurs, le danger bolchevik apparaît plus clairement. Les armées tsaristes subissent des échecs; le front russe se renforce du côté de la Pologne. En même temps il semble que l'Entente penche vers la reconnaissance du gouvernement des Soviets. Des négociations, en tous cas, s'entament avec ses représentants. La répercussion s'en fait sentir immédiatement dans le moral de l'armée rouge. Les Lithuaniens, de leur côté, encouragés par la propagande allemande et russe, manifestent des intentions peu amicales à l'égard de la Pologne. Le gouvernement polonais cherche à connaître celle de l'Entente au sujet du problème oriental. Il n'obtient que de vagues réponses.

En mars, à l'Ouest a lieu le Coup d'Etat de Rapp, des actes d'hostilité se produisent de la part des Lithuaniens, à l'Est les Bolchéviks tentent une offensive qui est repoussée.

En avril la menace s'accroît, les Russes

renforcent leur front, d'importantes concentrations sont signalées en arrière. Pilsudski met loyalement l'Entente au courant par l'intermédiaire de la France : ses moyens ne lui permettent pas d'entreprendre une contre-offensive sur tout le front. Il ne peut la tenter que sur l'un ou l'autre des théâtres d'opérations au Nord ou au Sud du Pripet. Il montre les avantages et les inconvénients dans chacun des deux cas. Il n'obtient que des conseils de prudence.

En Ukraine cependant, les concentrations continuent d'une façon plus intense. Il n'est plus douteux que les Bolcheviks préparent là un effort considérable. Petlura qui lutte dans cette région avec une petite armée, pour l'indépendance de son pays offre son concours. Pilsudski l'accepte et attaque, mais en entrant en Ukraine il lance une proclamation, affirmant que l'armée polonaise apporte son appui pour la libération du territoire et qu'elle rentrera en Pologne dès que le gouvernement ukrainien sera établi.

L'opération hardiment et rapidement menée du 25 avril au 7 mai, eut pour résultat la surprise de la XIII^e armée bolchevique, qui fut complètement battue et en grande partie prisonnière. L'Ukraine, jusqu'à mi-chemin de Kiev, se trouve dégagée.

Par suite sans doute de nécessités inévitables, des ordres venus de Paris prescrivirent, à ce moment, aux officiers de la Mission détachés au front, de rentrer à Varsovie.

L'armée polonaise continua son avance jusqu'au Dniepr et occupa Kiev.

A la suite de l'effondrement sensible des armées blanches, les forces bolcheviques devenues disponibles, se concentrent sur le front au Nord du Pripet. Des attaques se produisent qui peuvent être enrayées, mais dès le début de juillet il est certain qu'une offensive de grande envergure se prépara. Le 4, elle se déclanche.

Vers la même époque l'armée de cavalerie de Budienny, renforçant le front Sud, commençait à attaquer en Ukraine.

La retraite des armées polonaises commença sur toute la ligne.

Devant la menace, la Pologne inquiète, se sentant isolée, ne sachant quel appui elle pourra espérer de l'Entente, dans un magnifique élan patriotique chercha à parer au danger.

Un conseil de défense nationale se constitue. En son nom Pilsudski adresse aux soldats du front un ordre du jour entraînant, et à la population un appel exhortant tout homme capable de porter les armes, à s'engager.

Une armée de volontaire s'organise sous la direction du Général Haller.

La Patrie est en danger, tous veulent courir à sa défense. Les engagements affluent. Des femmes même se présentent et forment des unités de combat.

Le 13 juillet, la France manifestant sa volonté très nette de porter aide à la Pologne, autorise les officiers de la Mission à retourner au front.

Et le 25, arrive la Mission interalliée de MM. les ambassadeurs Jusserand et Abernon et le Général Weygand, apportant déjà par leur seule présence un appui moral des plus efficaces.

Il n'y eut qu'un cri alors à Varsovie : Enfin l'Entente s'occupe de nous.

Mais le matériel indispensable pour compléter les troupes en armes et munitions, en habillement et en équipement, faisait défaut. Il ne pouvait plus parvenir en Pologne qu'en quantité complètement insuffisante.

En Italie, les cheminots ne laissaient plus passer les trains à destination de la Pologne.

Les Tchèques les renaient, s'ils y trouvaient des wagons de munitions, sous prétexte qu'elles serviraient à combattre la Russie.

L'Allemagne s'opposait à ces transports.

A Dantzig, enfin, les dockers refusaient de débarquer tout matériel de guerre.

Telles furent les conditions dans lesquelles s'effectua, du 4 juillet au 15 août, cette longue retraite des armées polonaises.

C'est sur la Vistule seulement que Pilsudski a résolu d'arrêter la poursuite et de monter sa manœuvre. En six semaines les bolcheviks sur le front Nord du Pripet ont progressé de près de 500 kilomètres, sur le front Sud, en Ukraine, ils n'en n'ont parcouru que 200. Ainsi s'est produit un trou d'une centaine de kilomètres entre les armées du Nord et celles du Sud, laissant découvert le flanc gauche de celles du Nord. C'est sur ce flanc qu'elles vont subir la manœuvre conçue et exécutée par Pilsudski, tandis que leur droite s'est engagée de plus en plus dans le couloir compris entre la Prusse Orientale et la Vistule.

Attaqués le 16 août par les forces polonaises

arrivant de la région de Lublin, par des marches rapides, sous la conduite de Pilsudski en personne, les bolcheviks éprouvent un véritable désastre. Ils sont rejetés partie en Prusse Orientale, partie vers l'Est.

L'invasion bolchevique est arrêtée. L'Europe n'est plus menacée.

Après la bataille de Varsovie les armées polonaises entament aussitôt la poursuite et parviennent le 10 septembre sur la ligne Brest-Litewski, Boug, Dniestr.

Les armées bolchéviques battues et en grande partie disloquées se reconstituent néanmoins en arrière du Niemen. Elles sont renforcées rapidement par des divisions nouvelles et par celles rejetées en Prusse Orientale, où elles n'ont pas été désarmées mais laissées libres de rentrer par la Lithuanie qui leur a facilité le passage.

Bientôt trois armées sont concentrées en première ligne, une quatrième en réserve, des divisions de renfort sont attendues. Une nouvelle offensive puissante se prépare. En Lithuanie, sur le flanc gauche, trois divisions se rassemblent dans une attitude inquiétante.

Pilsudski, pour parer au danger, se décide à attaquer. Il engage la bataille sur tout le front, prépare en même temps un mouvement débordant par la gauche et le fait progresser rapidement, malgré de violentes résistances.

Tournées sur leur droite, la gauche menacée, le centre ébranlé, les armées bolcheviques dispersées et en partie détruites, ayant perdu 40.000 prisonniers et 200 canons, sont mises hors de cause.

Les Polonais tenant le Niemen progressent encore d'une soixantaine de kilomètres jusqu'au 20 octobre, jour de la signature de l'armistice.

Cette victoire décisive, mettant fin à la guerre, permit à la Pologne d'imposer à la Russie par le traité de Riga, des conditions portant la frontière à une distance sensiblement plus grande que celle envisagée par l'Entente.

Dès lors, la Pologne fut en mesure de travailler dans la paix à une reconstruction qui devait la ramener au rang de grande puissance.

Dans l'accomplissement de cette œuvre à laquelle Pilsudski prit une si grande part, soldat dans l'âme, il voulut avant tout faire

de l'armée le pilier le plus solide de l'édifice.

Chef militaire, imbu de la doctrine napoléonienne qu'il connaissait à fond, il s'en inspira dans ses actes comme dans ses décisions. Il professa pour le grand empereur un culte véritable.

Venant à Paris pour la première fois quelques années avant la guerre et n'ayant que peu d'heures à y passer, c'est aux Invalides qu'il se rend tout droit en arrivant, pour se recueillir devant le tombeau de Napoléon.

Dans ses ordres à l'armée ou dans ses discours, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, il lui rend publiquement l'hommage de sa plus grande admiration.

Je n'en citerai que deux exemples :

1° Le discours qu'il prononce à l'occasion de la remise de la décoration de *Virtuti Militari* à des officiers français au cours d'une cérémonie solennelle.

2° Sa proclamation à l'armée polonaise pour le centenaire de la mort de Napoléon.

Pilsudski, dans sa volonté ardente de faire de son pays une nation grande et forte, ne s'est-il pas inspiré aussi de la pensée même de Napoléon ?

En face des pires difficultés, n'a-t-il pas trouvé un sérieux encouragement dans l'opinion émise par le Grand Empereur dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, où l'on peut lire les lignes suivantes :

« N'avoir point établi une Pologne puissante, clef de voûte de l'édifice européen, « n'avoir point détruit la Prusse, m'être « trompé sur le compte de la Russie, ont été « les trois grandes erreurs de ma vie. »

En méditant ces paroles aux heures troubles que nous traversons, en songeant à nos deux nations, France et Pologne, dont l'idéal d'indépendance et de liberté est commun, la culture analogue, les intérêts identiques et le passé également glorieux,

en nous souvenant qu'elles ont mêlé leur sang sur tant de champs de bataille dans toute l'Europe, d'Espagne jusqu'en Russie, que leurs âmes enfin, faites de qualités et de défauts semblables, sont si près l'une de l'autre,

plus que jamais l'importance ne doit-elle pas nous apparaître de les voir peser ensemble sur le même plateau de la balance, pour le maintien de l'équilibre européen et de la Paix.

Discours de M. de Chlapowski

ambassadeur de Pologne

C'est avec une très vive émotion que j'adresse mes remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont pris l'initiative de commémorer, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du Grand Chef de la Nation polonaise, le Premier Maréchal de Pologne, Joseph Pilsudski, son souvenir si cher à tous les Polonais et je prie tous ceux qui ont contribué, par leur concours personnel, à rendre cette cérémonie si émouvante, de recevoir l'expression de ma plus profonde gratitude.

La cérémonie de ce soir est présidée par Monsieur le Maréchal Pétain. Mes compatriotes et moi-même nous apprécions hautement cet honneur qui donne à cette réunion une signification tout à fait particulière.

Je dépasserais les cadres qui sont imposés à mon allocution si je voulais parler, même le plus brièvement, du grand citoyen — du Chef incomparable que vous êtes, Monsieur le Maréchal. Je ne puis que vous exprimer la plus vive reconnaissance d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette réunion, veillée du triste anniversaire de la mort du Héros qui symbolisait la renaissance de la Pologne.

Le Maréchal Pilsudski vous portait, Monsieur le Maréchal, une estime et une admiration toute particulières. Dans un de ses livres, le Maréchal Pilsudski en décrivant son pèlerinage à Verdun le 6 février 1921, rappelle en phrases émouvantes les paroles simples, grandes et humaines que vous avez prononcées, quand, indiquant les hauteurs tragiques autour de Verdun — ravagées par les obus, imprégnées de flots de sang — vous constatiez que presque un million de combattants

y dorment leur dernier sommeil. Vous êtes devenu, à Verdun même, Monsieur le Maréchal, chevalier de notre suprême décoration de guerre « *Virtuti Militari* ». Permettez-moi de citer les paroles que le Maréchal Pilsudski vous a adressées à cette occasion :

Je cite :

« Il y a des hommes et des lieux dont les noms resteront à jamais fixés dans l'Histoire. C'est dans un tel lieu et devant un de ces hommes que nous nous trouvons à présent. La gloire du Maréchal Pétain est déjà suffisamment célébrée. Cependant je veux encore lui apporter cet hommage au nom de la Pologne, par cette modeste croix, qui pour les Polonais représente le plus haut insigne de l'honneur militaire. Au nom de la Pologne et de l'armée polonaise qui est liée par une fraternité toujours plus intime avec la très glorieuse armée française, je vous exprime, Monsieur le Maréchal, la plus grande admiration et reconnaissance. »

Je crois que ce témoignage vaut plus que toutes les paroles que je pourrais vous dire moi-même.

Le nom du Général Henrys est étroitement lié à une époque des plus héroïques des luttes pour la reconstitution de la Pologne. Comme chef de la mission militaire française en Pologne, vous avez su conquérir la confiance et l'amitié de tous ceux qui ont été les témoins de votre activité dans l'accomplissement de la haute mission dont vous assumiez la charge. Le Maréchal Pilsudski vous a toujours porté une vive affection et une estime très sincère. Et c'est ainsi que le créateur de l'armée polo-

naise écrivait au mois de septembre 1919 au chef de la mission militaire française :

« Je ne peux passer sous silence les grands services que vous avez rendus, mon Général, à la cause polonaise, et particulièrement à son armée depuis votre arrivée parmi nous. Dans maintes occasions vous avez contribué à la solution de difficultés avec lesquelles mon pays devait lutter au moment où il reprenait à nouveau sa mission historique. Votre collaboration, Mon Général, m'est très précieuse et je vous en exprime ma profonde reconnaissance, sûr d'être en ce moment l'interprète de toute l'armée polonaise. »

Je pourrais multiplier les citations; le temps trop court ne me le permet pas. Je me bornerai donc à vous dire, mon Général, que vous avez laissé en Pologne un souvenir très profond d'un ami sincère de notre pays et d'un représentant des plus dignes de la tradition chevaleresque, de courage, de loyauté et de grandeur d'âme qui a toujours animé la glorieuse armée française.

Comment pourrai-je remercier assez Monsieur André Maurois, qui est une des gloires les plus belles des lettres françaises de nos jours, pour la conférence si émouvante et si intéressante que nous venons d'écouter avec une attention recueillie et admirative.

En effet, qui pouvait mieux que lui — l'auteur de tant de magnifiques œuvres biographiques — évoquer la grande et héroïque figure du Maréchal Pilsudski ? Dans une for-

me parfaite et avec un sentiment chaleureux, Monsieur André Maurois nous a donné un portrait puissant et plein de vie, que nous garderons précieusement dans nos cœurs.

Je remercie très sincèrement l'Association des Amis de la Pologne, que préside notre grand ami de toujours, Monsieur Louis Marin, et qui est représentée ici par Monsieur Armbruster. La plaquette commémorative qu'il vient de me remettre sera pour moi un souvenir très précieux.

Je remercie aussi Madame Rosa Bailly, animatrice infatigable, qui met toutes ses forces au service de l'amitié franco-polonaise avec un amour et un zèle qui méritent la plus grande admiration et la plus cordiale reconnaissance.

Je voudrais vous remercier vous tous, Mesdames et Messieurs, ici présents, d'être venus à cette cérémonie du deuil de la nation polonaise, et en terminant je voudrais vous citer encore quelques lignes que nous trouvons dans les écrits politiques du Maréchal Pilsudski et qui concernent les rapports entre la Pologne et la France.

Au cours d'un entretien avec le représentant d'un grand journal français, le Maréchal s'est exprimé de la manière suivante :

« Je voudrais vous dire, que nous étions de cœur toujours avec la France. Oui, c'est ainsi, toujours, en dépit de certaines apparences, et cela dès le début. Dites, que la France est chère à tous les Polonais. »

Notre enquête sur la main-d'œuvre

III

Après Lens, ville minière, et qui pourrait s'appeler Béthune, Bruay, Anzin ou Montceaux, nous nous sommes arrêté à Laon pour observer et entendre exactement ce qu'on pourrait écouter et voir à Soissons, Senlis, Compiègne, Evreux ou Blois.

Les mineurs polonais peuplent aujourd'hui les cités minières du Nord, de l'Est, du Centre et du Sud. Les ouvriers agricoles polonais se trouvent aujourd'hui en nombre fort important dans toutes les communes agricoles de la région où domine la grande et la moyenne culture.

Le contingent polonais est devenu l'appoint indispensable de la démographie des pays miniers et sa place dans l'économie de cette région est considérable.

L'élément polonais dans les pays de grande et de moyenne culture est également très apprécié et on le considère dans l'ensemble des populations agricoles comme absolument irremplaçable.

Pour terminer cette enquête sur la population polonaise en France, il nous reste à présenter aux lecteurs des *Cahiers Polonais* une troisième couche de cette population laborieuse, celle, notamment, qui travaille dans les usines et habite les « cités » industrielles.

Inutile de s'imaginer ces Polonais massés à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux ou dans d'autres centres urbains possédant de grandes usines et une industrie multiple. A l'opposé des Italiens, Espagnols ou Belges, on ne les trouvera dans ces immenses villes tentaculaires qu'en nombre relativement infime.

Pour voir les Polonais des usines, il faut

aller loin de ces centres, et là, dans quelque « cité » perdue en pleine campagne, vous pourrez les rencontrer nombreux et complètement établis.

C'est en se conformant à cette répartition professionnelle et géographique des Polonais en France, que nous avons décidé de nous arrêter à Rosières, agglomération qui compte plus de mille habitants, mais dont le nom ne figure sur aucun registre des communes et des hameaux de France. Cette agglomération appartient, en effet, à la toute petite commune de Lunery, située à 10 kilomètres d'une petite bourgade — Saint-Florent, dans le Cher.

Ce choix, d'ailleurs, ne nous avait été dicté par aucune considération particulière. Nous aurions pu, aussi bien, poursuivre notre enquête à Vésipès-Chalette, près de Montargis, ou à Blagny, près de Sedan, à Revin et à Mouzon, dans les Ardennes, à Exincourt, dans le Doubs, à Commeny, près de Montluçon, à Fumel, dans le Lot-et-Garonne ou même tout près de Paris, à Dammarie, près de Melun, ou aux Mureaux, tout près de Mantes. Partout là et bien ailleurs encore, dans des petites localités où pour telle ou autre raison, une seule, le plus souvent, deux ou trois grandes entreprises industrielles s'étaient installées, vous trouveriez des Polonais. Mais, revenons à Rosières !

Cette vaste « cité », avec ses maisons toutes neuves, entourées de jardins, ses rues droites nouvellement tracées, ses quelques nouvelles bâtisses : école, dispensaire, salle de fêtes, hôtel des célibataires, etc., semble sortie en série de quelque tranche, dite de reconstruction. En effet, elle avait été construite après la guerre, lorsque les dirigeants de la vieille

entreprise industrielle, dont les bureaux se trouvent à Bourges, s'étaient aperçus que la démographie et les mœurs avaient complètement changé et que l'on ne pouvait plus compter sur la main-d'œuvre locale, celle de Lunery et des communes environnantes, pour laquelle une série de maisons avaient été jadis édifiées.

Avant la guerre l'usine de Rosières n'employait que des Français. Aujourd'hui, la moitié de leurs ouvriers sont Polonais et la commune de Lunery compte officiellement parmi ses seize cents habitants, environ mille Polonais.

Ces changements de la démographie du pays avaient un peu modifié son visage réel. L'administration de l'usine a eu l'idée de faire venir un prêtre, un instituteur et un interprète Polonais, et c'est en partie grâce au concours de ces auxiliaires précieux que « la colonie » polonaise de Rosières s'est constitué un simulacre de vie nationale, un climat, une ambiance très favorables à la stabilisation et même à l'établissement définitif de cette population.

J'entends déjà des objections : « Mais ce prêtre, cet instituteur, ces associations, car il y en a à Rosières, et de toute sorte, ce « climat », comme vous le dites, ne constituent-ils pas autant d'obstacles à l'assimilation, à la fusion des Polonais avec les Français, condition pourtant indispensable pour que la France puisse accepter leur établissement? »

En effet là est toute la question.

Mais voilà les instituteurs français, le directeur de l'école, les administrateurs de l'usine, des voisins Français ! Que pensent-ils de tout cela ?

Les maîtres d'école nous vantent la prodigieuse facilité avec laquelle les enfants polonais apprennent la langue française, qu'ils connaissent bien mieux que leur langue natale. Ils soulignent aussi l'adaptation parfaite des petits Polonais aux méthodes d'enseignement français.

Les administrateurs estiment que la véritable assimilation ne devrait rien brusquer, mieux, elle ne saurait se passer sans une étape transitoire où à côté des traditions, des

mœurs, des habitudes prises, d'autres — nouvelles — commencent à germer, avant de se développer.

— Voilà pourquoi, nous disaient-ils, en bons Français, nous avons voulu que les enfants puissent parler avec leurs parents dans leur langue natale, et que les adultes puissent trouver dans des sociétés gymnastiques ou amicales un champ d'activité cérébrale familière.

Quant aux voisins, ils haussent évidemment les épaules, lorsqu'on leur parle de cette passion qu'ont les Polonais pour l'élevage des oies et ils n'ont que très peu d'admiration pour la cuisine, certainement trop lourde, que les ménagères polonaises s'obstinent à pratiquer en France. Mais ils admettent volontiers que ce sont de très braves gens, d'excellents camarades, des voisins serviables, et que leurs enfants — trait d'union entre la France et la Pologne — ne diffèrent en rien de leurs propres rejetons.

Ce qu'il faut encore ajouter, c'est que sans cette ambiance, les Polonais, travaillés par la nostalgie de leur pays, qu'ils avaient quitté avec l'idée de ne rester que quelques années en France, ne se seraient jamais établis, comme ils le sont actuellement, à Rosières. Le contingent polonais adulte et encore davantage celui de la deuxième génération, représente pour l'établissement industriel, donc pour l'économie du pays, puisque celle-ci est dominée par l'existence de cette usine, un élément de sécurité incontestable.

Ce qu'il ne faut pas aussi perdre de vue, c'est que tous ces Polonais, arrivés ici comme de simples manœuvres, se sont peu à peu et même très rapidement spécialisés et peuvent être considérés aujourd'hui comme d'excellents professionnels, difficilement remplaçables.

Tout le monde s'en félicite : les administrateurs de l'usine, comme l'épicier ambulancier, comme l'ouvrier français même, qui a résisté à la tentation de partir, comme tant d'autres, pour la ville, mais qui caresse un rêve, c'est de voir son enfant au poste de contremaître, d'ingénieur, d'employé, de médecin... à Rosières. Il tient donc, lui aussi, à la sécurité de l'usine et se félicite de la présence des Polonais.

Les Faits du Mois

En Pologne

Le bout de l'an du maréchal Pilsudski en Pologne

Discours du Président de la République, prononcé au cours de l'émouvante cérémonie de Wilno.

Tout le monde, en Pologne comprend, nous le savons, le sens quasi miraculeux de l'acte que nous accomplissons aujourd'hui à Wilno.

Ce qui fut le rêve d'un poète est devenu réalité :

Mes amis, la nuit, se réuniront

Et dans l'aloès ils brûleront mon pauvre cœur.

A celle qui m'a donné ce cœur, ils le rendront.

Ainsi le monde récompense les mères,

Quand il leur rapporte les cendres de leurs enfants,
dit le poète.

Selon le vœu du Maréchal Joseph Pilsudski, son cœur repose aux pieds de sa mère. Le rêve du poète est devenu réalité. Ne nous en étonnons pas : par sa vie entière, ses actes et ses pensées, Joseph Pilsudski a été le réalisateur de nos rêves.

Il l'a dit lui-même : « Quand le doigt de Dieu touche la terre, des montagnes apparaissent dans les plaines et fument, la lave brûlante bouillonne à l'intérieur de la terre. Et notre mère la terre, dans la douleur et des soubresauts, met au monde des hommes, des hommes de grande destinée. »

Et si, suivant son idée, nous essayons de résoudre l'énigme de sa propre grandeur, nous voyons qu'indubitablement, la source de cette grandeur a été son cœur. Son cœur, que remplirent tant d'orages, d'éclairs et de tonnerres, et une si grande tendresse.

Le miracle et l'énigme de cœur fut sa faculté de tant sentir et tant aimer.

Quand nous lisons les confidences de Joseph Pilsudski, ce qui nous frappe et nous soulève, c'est le rythme puissant de sa vie sentimentale, infinie dans sa richesse, sa variété et sa fraîcheur.

Tous les problèmes importants, il les a résolus avec son cœur. Son attitude envers la Pologne, ses

décisions quant à son propre travail et son rôle, son attitude vis-à-vis de la vérité. « J'ai pénétré la vérité grâce à mon cœur », disait-il lui-même. Dans la puissance de l'émotion s'opérait la fusion de ses sentiments privés avec les intérêts de la nation, « le romantisme de la fin » s'unissait au « réalisme des moyens » ; « le désir de la victoire » croissait et « un bonheur profond, mélancolique et silencieux, enfantin et naïf même, découlait de sa foi dans les éléments idéaux de sa propre culture ».

La puissance de sentiment en a fait un grand créateur. Les grands mots « d'honneur », « responsabilité », « sacrifice » étaient dans sa bouche tellement convaincants, car imprégnés du sang généreux de ses sentiments. Son amour a dépassé les traditions polonaises d'enthousiasme national, de fierté sous les coups de la désillusion et du découragement ; dans les flammes de la colère, du désespoir et du manque de foi, il a forgé avec son cœur une espérance impérissable. La vue d'hommes pareils à des volcans le soulevait. « Toute ma vie j'ai combattu, dit-il, pour le respect de ce qu'on appelle les impondérables, comme la vertu, le courage et les forces intérieures de l'homme. »

« J'ai toujours détesté la faiblesse », ajoute-t-il, et il exprime son dégoût pour la « sentimentalité de l'impuissance ». Il considère le don total du cœur non seulement comme naturel, mais indispensable. « Prends les âmes, donne ton âme », telle est sa devise pour un chef.

Quand nous pénétrons l'évolution de la vie de Joseph Pilsudski, page après page, épisode après épisode, action après action, il devient clair qu'un amour désintéressé de la Pologne a décidé de sa vie entière.

Mais à côté des grands sentiments désintéressés, ses sentiments personnels sont également grands et beaux. Le langage humain ne connaît pas de plus bel hommage aux mères que les paroles de Pilsudski :

« Quand je suis en désaccord avec moi-même, quand tous sont contre moi, quand s'élève autour

de moi une tempête d'indignation et de reproches, quand les circonstances sont hostiles en apparence à mes desseins, je m'interroge moi-même : « Comment ma mère me conseillerait-elle d'agir dans ce cas ? » et je fais ce que je considère comme son opinion, sa volonté, sans plus rien examiner. »

Et ailleurs :

« La première chose que je prendrai, ce sont les droits maternels. »

« Le sein maternel, les caresses maternelles, les câlines caresses à l'enfant, que le cœur de la mère ressent et produit; quand l'enfant s'éveille effrayé, c'est le regard de sa mère qu'il voit d'abord, penchée sur lui pour le caresser, pour le calmer. Quand l'enfant sanglote plus fort, la mère l'appelle, et étouffe les sanglots dans son sein. Que de souvenirs, quand je parle des mères, que de doux souvenirs et de douces expériences ! »

A côté de son affection pour sa mère, combien

grande et profonde est son affection pour les enfants, ses propres filles et tous les enfants en général. Nous avons connu ses sentiments envers ses proches et son amour pour ses soldats. Ici, en cet endroit et en ce moment, nous soulignerons encore une de ses affections : son amour pour Wilno, pour Notre-Dame de l'Ostrabrama, « Grande-Duchesse de Lithuanie », pour la « chère ville », « les chères murailles qui ont enseigné d'aimer la grandeur de la vérité, la ville qui symbolise notre culture et l'ancienne puissance de notre nation ». Il constate en même temps : « Tout ce qu'il y a de beau en mon âme a été choyé par Wilno »; « j'ai appris ici à m'attacher, à penser et à aimer. »

Il suffit de ces paroles pour comprendre le sens profond, à jamais inoubliable, de la cérémonie d'aujourd'hui.

Que la Pologne sache que nous avons déposé ici à Wilno, aux pieds de la Mère, le cœur de son illustre Fils.

La réorganisation du Haut Commandement

Décret

du Président de la République

Au *Journal Officiel* du 12 mai 1936 est paru un décret du Président de la République, en date du 9 mai, sur l'exercice du commandement des forces armées et l'organisation de l'autorité militaire supérieure en temps de paix.

L'art. 1^{er} du décret décide qu'en temps de paix le commandement des forces armées est exercé par le Président de la République, par l'intermédiaire de l'Inspecteur Général des forces armées et le ministre de la Guerre.

L'art. 2 décide que dans les affaires concernant le commandement des forces armées et la défense de l'Etat, le Président de la République fait des actes de gouvernement, sous forme de décrets et de règlements, contresignés soit par le ministre de la guerre, soit par le premier ministre et le ministre de la Guerre.

L'art. 3 décide que le Président de la République, en tant que chef des forces armées, détermine la manière de faire le service militaire et les droits et devoirs essentiels du soldat; il édicte des règles de la discipline et de l'honneur militaire, il fixe sur le territoire les emplacements ayant un caractère militaire ou fortifié; il élève les soldats au grade d'officier; sur avis du ministre de la Guerre, approuvé par l'Inspecteur général des forces armées, il nomme et licencie les sous-secrétaires d'Etat au Ministère de la Guerre, les inspecteurs aux armées, les généraux dirigeant des services techniques, le chef de l'état-major, les contrôleurs généraux, les chefs de division, de corps d'armée ou d'armée. Enfin, il attribue les décorations et distinctions militaires.

Les articles 4 et 5 fixent le rôle de l'inspecteur général des forces armées qui devient généralissime en temps de guerre. C'est à lui qu'il appartient de diriger les travaux destinés à assurer la défense nationale et de préparer les armées en cas de conflit. Il lui appartient, en outre, de prendre vis-à-vis du gouvernement toute initiative concernant la sécurité du pays et d'élaborer les plans de mobilisation et de campagne. Il donnera toutes directives au ministre de la Guerre dans le domaine de la préparation des armées. Il contrôlera l'état d'instruction des troupes dans l'ordre de leur aptitude au combat. Il adressera au ministre de la Guerre des propositions impératives concernant les nominations aux postes d'inspecteurs aux armées, de généraux, chefs de services techniques, de chef d'état-major, de contrôleurs généraux.

L'inspecteur général dispose des organes de direction suivants : l'Inspectorat général des forces armées avec les inspecteurs aux armées, les généraux chefs des services techniques, le bureau d'inspection et les généraux qui y sont attachés, enfin l'Etat-Major avec le chef d'Etat-Major en tête.

Les art. 6, 7 et 8 concernent les attributions du ministre de la Guerre. Il commande directement et dispose des forces armées en temps de paix, les prépare en vue des opérations de guerre, dirige leur administration, représente au gouvernement la défense de l'Etat, rapporte les conclusions de l'Inspecteur général des forces armées. Il assume en outre tous les droits et devoirs découlant de ses fonctions de membre du gouvernement. Selon les directives de l'Inspecteur général, le ministre de la Guerre soumet au Président de la République des propositions pour tous les hauts postes militaires y compris celui de sous-secrétaire d'Etat.

Les articles suivants précisent le rôle du chef d'Etat-Major et définissent la compétence du Comité de Défense Nationale.

Un commentaire officieux

L'agence officieuse *Iskra* a accompagné la publication de ce décret du communiqué suivant :

Le décret du Président de la République, promulgué au lendemain du premier anniversaire de la mort du Maréchal Pilsudski, concernant l'organisation du haut commandement des forces armées, résulte des changements de régime introduits par la Constitution d'avril. Il représente en même temps l'exécution des obligations imposées par la nouvelle Constitution.

On sait que la nouvelle Constitution détermine une toute autre séparation des pouvoirs que la Constitution de 1921. Alors que la précédente distinguait trois pouvoirs en Pologne : le Président, le Gouvernement et le Parlement, la Constitution d'avril établit le pouvoir suprême du chef de l'Etat, dont les organes sont : le Gouvernement, la Diète, le Sénat, l'Armée, les Tribunaux et le contrôle de l'Etat.

L'obligation de réorganiser le haut commandement de l'armée est contenue dans l'art. 63 de la Constitution :

« Le Président de la République promulgue des décrets sur le commandement de l'armée; en particulier, il détermine par décret l'organisation du haut commandement. »

Le décret, promulgué au *Journal officiel* n° 38, du 12 mai 1936, remplit cette obligation constitutionnelle. Il est en même temps l'accomplissement de ce qu'exigeait constamment le Maréchal Pilsudski qui, après la fin victorieuse de la guerre et le commencement des travaux pour l'organisation en temps de paix d'une force permanente de défense nationale, se heurta à une Constitution qui fixait le statut du haut commandement sur des bases entièrement erronées.

On se souvient des débats publics que le Maréchal provoqua à ce sujet dans les premiers mois de 1926. Dans une série d'interviews, il donna alors son point de vue sur l'organisation du haut commandement militaire. Le 21 mars 1926, il fit une conférence sur « Le chef de l'armée en théorie et en pratique » ; le 15 avril 1926, sur « Le chef de l'armée et l'Etat » ; enfin, le 18 avril 1926, il rendit public son opinion sur la nécessité de réorganiser

le commandement de l'armée, opinion qui se résume dans les principes appliqués seulement par la Constitution d'avril.

L'organisation défectueuse de l'armée, introduite par l'ancienne Constitution, n'eut pas pratiquement de conséquences néfastes tant que vécut le créateur de l'armée et que se trouvaient réunis dans ses mains la pleine initiative de l'organisation et les leviers du commandement. Le Premier Maréchal cumulait, en effet, les fonctions d'Inspecteur général des armées et de ministre de la guerre. A la mort de Joseph Pilsudski apparut une nouvelle hiérarchie militaire. Ce n'est plus la même personne qui remplit les deux fonctions sus-mentionnées; le caractère et les attributions de ces deux chefs de l'armée sont différents. Le ministre fait partie du gouvernement, il est responsable devant le chef de l'Etat et parlementairement devant la Diète. L'Inspecteur général, par contre, n'est responsable que devant le chef de l'Etat. Le ministre est une personnalité dont la désignation peut être soumise en théorie à des fluctuations; il peut devoir se retirer avec l'ensemble du gouvernement. L'Inspecteur général reste entièrement indépendant vis-à-vis des changements qui peuvent survenir dans la structure de l'Etat ou de la société.

L'Inspecteur général est désigné comme chef suprême de l'armée et, selon le décret, « il rentre dans ses attributions d'imprimer la direction voulue aux travaux concernant la défense de l'Etat et la préparation de l'armée en cas de conflit ».

Par contre, l'activité du ministre est limitée à des attributions strictement déterminées par le décret; celles-ci concernent uniquement l'armée « en temps de paix » et découlent de son rôle de membre du gouvernement, rôle soumis aux directives de l'Inspecteur général des armées.

C'est pour une telle organisation hiérarchique que le Maréchal Pilsudski a combattu, dès l'instant où, après une lutte victorieuse pour les frontières de la Pologne, il s'est heurté, dans le premier Parlement et dans la première constitution, à une incompréhension totale de ses conceptions hiérarchiques répondant aux véritables nécessités de notre Etat.

Le décret du Président du 9 mai 1936 accomplit les volontés du Maréchal Pilsudski, qui cherchait à l'armée polonaise des bases sûres et inébranlables.

Les visites diplomatiques

Le Président du Conseil de Belgique à Varsovie

Le 27 avril, le Président du Conseil Zyndram Koscialkowski a reçu à dîner le Président du Conseil belge Van Zeeland, et a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Ministre,
Madame,

Mesdames, Messieurs ! Permettez-moi d'exprimer avant tout à Votre Excellence la joie profonde que

nous ressentons tous de vous recevoir à Varsovie. Vous trouverez dans cette joie l'expression vive et sincère de nos sentiments, car les liens unissant la Pologne à la Belgique, sont si profondément ancrés dans notre conscience nationale, que chaque manifestation de leur vitalité trouve dans tout le pays un écho profond, encore accru du fait de la visite de Votre Excellence. Tout ce que je pourrai dire aujourd'hui ne sera qu'une preuve de plus de l'élan vital avec lequel la Pologne entière vous salue.

Durant de longues années avant la guerre, la Belgique fut pour les jeunes générations polonaises la

source vivifiante de leur éducation technique et scientifique. Les nombreuses associations d'anciens élèves des Facultés de Liège et de Gand, où se groupent jusqu'à présent nos meilleures forces industrielles, prouvent que notre attachement aux Facultés belges n'a rien perdu de sa profondeur. Plus tard, la communauté d'un idéal de paix et l'ouverture de nouveaux domaines économiques offerts à notre collaboration resserrèrent ces liens, fondés sur une mutuelle et sincère compréhension. La grande épreuve historique, traversée en commun, les a encore renforcés.

L'héroïsme de la valeureuse nation belge suscita l'enthousiasme de la Pologne, qui suivit avec une chaleureuse admiration le magnifique développement de la Belgique. La Pologne a compati fraternellement aux coups douloureux qui frappaient la Belgique. De son côté, la Pologne n'oubliera jamais la compassion exprimée par la Belgique, quand le sort nous a enlevé le plus grand chef que la nation ait connu.

Evidemment, le côté matériel de la vie, avec toutes les difficultés, provoquées par la crise économique, apparaît parfois comme le facteur principal dans la vie commune des nations contemporaines. Cependant, il ne peut diminuer l'importance des facteurs moraux, issus de la tradition et du sentiment instinctif et infaillible de la conscience nationale. Ces idées élevées trouvent leur reflet dans la ligne de conduite de nos deux gouvernements et décident de leur position d'infinie fidélité au principe du respect de l'ordre établi.

Cette communauté de pensée, mise au service du bien et de l'intérêt général, répond à la tendance continue de nos deux nations à normaliser leurs rapports internationaux par la voie des traités, garantissant le libre développement de la collaboration économique et intellectuelle. Les traités conclus dans ces domaines par la Belgique et la Pologne, nous garantissent aujourd'hui une base durable pour des échanges réciproques, qui contribueront encore à un plus grand rapprochement des deux pays.

Le complément de la convention commerciale polono-belge, signé le 2 mars 1936 à Bruxelles, tient compte des possibilités d'exportation des deux pays, et montre la voie pratique selon laquelle se réalisera le rapprochement économique. Par ailleurs, le traité sur les relations scientifiques, littéraires et scolaires entre la Belgique et la France favorise l'interpénétration de nos deux cultures.

Le gouvernement polonais, dans son souci constant pour le maintien et le développement des relations pacifiques au sein de la grande famille des nations, attache la plus grande importance au resserrement des relations réciproques dans le domaine culturel, étant d'avis que là est la meilleure garantie du progrès mondial.

Ainsi, basées sur l'intérêt que nos deux Etats manifestent aux facteurs créateurs de la vie internationale, sur notre amitié séculaire et sur notre solidarité politique en face des problèmes élevés de la paix et de la prospérité générales, nos relations réciproques se développent favorablement, pour le bien de nos deux pays. Votre visite en Pologne, Monsieur le Premier Ministre, ajoute à cette

œuvre le facteur précieux de la sympathie que Votre Excellence et Madame Van Zeeland avez suscitée personnellement.

Je lève mon verre à la santé de S. M. le roi Léopold III, pour la gloire et le bonheur de l'héroïque nation belge.

Réponse du Président van Zeeland

En réponse au discours du Président Koscialkowski, le Président van Zeeland a prononcé le discours suivant :

Dans les temps difficiles que nous traversons, la situation de ministre apporte à ceux qui l'occupent de nombreux soucis et peu de satisfactions. Mais il me semble aujourd'hui que je suis favorisé par le sort. C'est pour moi un double privilège que de pouvoir apporter à la Pologne le salut du Gouvernement et du peuple belges.

C'est avant tout un privilège parce qu'il existe entre nos deux pays quelque chose de plus qu'une commune sympathie, inévitable entre pays poursuivant le même idéal, c'est-à-dire un développement ordonné et pacifique. Pour user d'une expression moyennageuse toujours vivace, depuis longtemps les « atomes crochus » de la Pologne et de la Belgique se sont rencontrés et fortement noués.

C'est aussi un privilège en ce sens, que dans le resserrement des relations tant économiques qu'intellectuelles, je perçois entre nous la réalisation progressive d'espoirs et de vœux, que j'ai exprimés immédiatement après la guerre.

Dès le début j'ai eu foi dans l'avenir de votre pays, ressuscité dans la gloire. Ce ne fut pas chose facile d'imposer cette confiance à tous les milieux économiques internationaux. Mais bientôt les Polonais s'employèrent à confirmer cette confiance, grâce à quoi mon point de vue se révéla juste. Ceux qui savent combien difficile est le changement ou la résurrection des courants dans le domaine des phénomènes économiques, ceux qui ont mesuré l'énormité des obstacles à la renaissance économique accumulés par les conséquences de la guerre et les erreurs d'après-guerre, ceux-ci se rendent tous compte du miracle que vous avez accompli en l'espace de quelques années, afin d'en arriver au point où vous êtes.

Evidemment, vous êtes encore loin du but que les meilleurs d'entre vous ont fixé à leurs efforts. Mais aujourd'hui quels sont les pays dont l'horizon ne soit pas couvert des plus sombres nuages ? Dans l'état de désorganisation et de désordre contre lequel le monde lutte actuellement, tant dans le domaine politique qu'économique, aucun effort ne doit être négligé, si l'on veut éviter les plus graves échecs.

Une réception au Château Royal

Le 28 avril, le Président de la République de Pologne a reçu en audience M. le Président du Conseil van Zeeland.

Après l'audience au Château Royal, le Président de la République a reçu à déjeuner le premier mi-

nistre belge. A ce déjeuner ont pris part : les personnes de la suite du Président van Zeeland, le comte Louis van Lichtervelde, le baron de Traux de Wardin, M. Hoslaire, le ministre plénipotentiaire belge en Pologne M. Paternotte de la Vaillee, M. Borel de Bitsche, ainsi que l'Inspecteur Général des Armées, le général Smigly-Rydz, le Président du Conseil M. Zyndram-Koscalkowski, le ministre des Affaires étrangères J. Beck, le ministre des Finances E. Kwiatkowski, le sous-secrétaire d'Etat Grzybowski, le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères J. Szembek, le président de la Banque de Pologne Adam Koc, le directeur du protocole Romer, le chef du Cabinet aux Affaires étrangères Lubienski, le directeur Joseph Potocki, le chef de la Chancellerie civile du Président de la République Swiezawski, le chef du cabinet militaire, le général Schallay, etc., etc.

La Collaboration polono-belge

Dans la soirée a eu lieu dans les salons de l'Hôtel de l'Europe, une conférence de presse, au cours de laquelle le Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères van Zeeland a fait les déclarations suivantes :

« Dois-je rappeler, en débutant, combien je suis ému des nombreuses marques de sympathie que l'on nous a témoignées, à mes collaborateurs et à moi-même, depuis notre arrivée à Varsovie ? Nous savons qu'elles s'adressent au pays que nous avons l'honneur de représenter, et nous pouvons vous assurer que les sentiments exprimés de la sorte par la Pologne seront justement appréciés de ceux à qui ils s'adressent.

Dès les premières conversations que nous avons menées à Genève, il y a quelques mois déjà, avec Monsieur le Ministre Beck, nous avons effectué l'échange de nos opinions dans une atmosphère directe, sans commentaires ni obscurités; seul ce moyen d'entente convient aux représentants de pays, dont la politique se limite strictement aux engagements, dont le souci principal est de ne pas s'écarter des réalités. Nous n'avons pas cessé depuis de nous en tenir à cette méthode. Mais qui pouvait prévoir alors que dans l'espace de si peu de temps nous assisterions au spectacle de la grande confusion universelle qui s'est emparée des pensées et de la vie internationale ? Quand je parle d'un « spectacle », j'ai tort. Tous les peuples d'Europe, et peut-être du monde entier, se rendent compte qu'à l'heure actuelle, il n'y a plus de « spectacle » sur l'arène de la politique internationale. Il n'y a plus que des acteurs, qui jouent en même temps le rôle de spectateurs du drame. Ils figurent à ce titre à des degrés divers, mais toujours dans des rôles importants. Effectivement, il se joue à l'heure actuelle un drame. Heureusement, son dénouement est encore dans les mains des dirigeants. Durant les dernières semaines, on a marqué un certain calme, une interruption momentanée. Mais, à mon avis, rien n'a été réglé. Pendant ce temps chacun se rend compte qu'il va falloir trouver, et cela dans peu de temps, les éléments d'un dénouement durable. Je pense que de tels éléments existent. La Pologne et la Belgique,

pour des raisons variées mais sur des voies en quelque sorte parallèles, sont plus intéressées que quiconque à la découverte, aussi rapide et sûre que possible, de ces éléments. Je sais par expérience combien sera précieuse la collaboration en ce sens des hommes d'Etat polonais.

Depuis une série de semaines et de mois, tout se passe comme à l'ombre de nuages menaçants qui assombriraient le panorama européen. Et cependant la vie quotidienne n'arrête pas son cours. Elle ne peut pas s'arrêter et elle ne doit pas. L'accomplissement de la tâche quotidienne par tous, à commencer par les chefs et à finir par le plus modeste citoyen, est plus qu'un devoir. C'est comme un refuge et le plus sûr moyen d'éviter un trop grand accablement et une psychose de catastrophe, qui sont par eux-mêmes une source de faiblesse. Nous nous sommes donc efforcés de continuer à développer et fortifier notre politique de rapprochement économique entre la Pologne et la Belgique. Cette politique s'est exprimée entre autres dans l'accord que Monsieur le Ministre Beck a bien voulu signer à Bruxelles. Il constitue le sujet essentiel des conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir à Varsovie avec Monsieur Beck et d'autres membres du gouvernement polonais. Nous avons fait le premier pas sur cette voie. Nous ferons les pas suivants. L'atmosphère de notre collaboration promet beaucoup et notre travail se fait sous d'heureux auspices. Je ne vois pas pourquoi il en serait autrement. Nous nous trouvons actuellement dans un pays où, dans l'espace de quelques années à peine, des résultats magnifiques ont été obtenus par un optimisme créateur et un grand effort de volonté. J'ai été frappé par le profond respect général dont la Pologne entoure la mémoire du Grand Maréchal, le Premier Chef de l'Etat Polonais, Joseph Pilsudski.

De mon côté, en dépit de toutes les difficultés, j'ai bon espoir, selon le proverbe : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Après cette déclaration, on posa au Président van Zeeland quelques questions, entre autres sur la politique et la situation économique de la Belgique. Le premier ministre belge, dans un clair exposé, présenta à ses auditeurs le moyen par lequel son gouvernement combat la crise. Avant tout, on a nivelé l'écart des prix intérieurs et des prix étrangers; en même temps, à l'intérieur du pays, on a nivelé l'écart des prix entre les produits agricoles et les articles industriels. Cette politique, menée avec décision et méthode, a obtenu un plein succès. On peut dire qu'actuellement, après une année de gouvernement par le Président van Zeeland, la Belgique a traversé la crise. Une nouvelle étape de cette politique est un accroissement parallèle du bien-être général en Belgique.

Déclaration du Président van Zeeland sur sa visite à Varsovie

Bruxelles, 1^{er} mai. — Hier, à l'issue de la séance du Conseil des ministres, le Président du Conseil van Zeeland a fait part à la presse de ses impressions de voyage à Varsovie.

« J'ai senti à Varsovie — déclara le premier ministre — une atmosphère de cordiale sympathie. Les autorités polonaises nous ont organisé une réception prouvant une remarquable sympathie envers la Belgique. Les milieux polonais autorisés sont calmes, mais suivent attentivement le cours des événements.

La situation économique de la Pologne est évidemment difficile. Les autorités ont expliqué les motifs et les conséquences des règlements d'ordre financier et économique. Il est encore trop tôt pour émettre un jugement, mais je suis cependant d'avis que ces règlements sont justes. En ce qui concerne la Belgique, ils ne modifieront pas le moyen actuel de régler les engagements financiers et commerciaux, qui seront remplis comme par le passé. Nos commerçants et nos financiers peuvent donc être tranquilles.

J'ai eu à Varsovie de longues conversations sur les problèmes généraux actuels. J'ai rencontré la même attitude dans tous les milieux : tous sont favorablement disposés pour une politique forte ayant des buts précis. Cette politique tend à s'en tenir strictement aux engagements pris et elle tient compte des réalités. »

En ce qui concerne la convention polono-belge, selon le premier ministre van Zeeland, son développement sera très utile économiquement. En terminant ses explications, le ministre déclare : « J'ai l'espoir que ma visite en Pologne aura renforcé l'atmosphère favorable à ce développement. »

La visite de M. Beck à Belgrade

Le colonel Beck, Ministre des Affaires Etrangères de Pologne, est arrivé le 27 mai à 9 heures du matin, à Belgrade. A 12 heures 30, le prince régent Paul l'a reçu en audience et lui a remis à cette occasion la grand'croix de l'Aigle blanc.

A l'issue de l'audience, le prince Paul et la princesse Olga ont offert, en l'honneur de M. et Mme Beck, un déjeuner.

A 17 heures, la reine mère Marie a reçu M. et Mme Beck.

Puis, le Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, M. Stoyadinovitch, a rendu visite ce soir, à 19 heures, à M. Beck.

M. Stoyadinovitch est resté jusqu'à 20 heures en conférence avec M. Beck.

Ce soir, à 21 heures, le Président du Conseil a offert un diner de gala au cercle des officiers de la garde royale, en l'honneur de M. Beck.

M. Stoyadinovitch et M. Beck ont prononcé des allocutions.

Le Président du Conseil yougoslave a dit notamment :

— *Le royaume de Yougoslavie, fidèle à ses alliances, tenant scrupuleusement la parole donnée et respectant les obligations contractées, est convaincu qu'il travaille non seulement dans son intérêt, mais aussi dans l'intérêt général lorsqu'il s'efforce avec*

tous les autres pays de créer, de développer et de renforcer les rapports de bonne compréhension et de respect mutuel et d'amitié durable.

Les rapports entre nos deux pays se développent dans cet esprit depuis longtemps déjà.

Répondant à M. Stoyadinovitch, M. Beck a déclaré :

— *L'idée de collaboration internationale dans l'intérêt général est très appréciée et très populaire en Pologne.*

Dans cette région de l'Europe où se trouve la Pologne, notre gouvernement s'efforcera de maintenir avant tout de bons rapports avec les voisins. Nous pensons que, dans la mesure de nos modestes moyens, nous avons contribué par cette voie au rétablissement d'une meilleure atmosphère pour la vie internationale.

Mais le cours des événements nous oblige à nous occuper de plus en plus souvent des problèmes généraux. A cet égard, et déjà au cours des mois à venir nous aurons l'occasion d'échanger des idées sur le thème de la nouvelle structure de l'Europe. A côté de différences qui résultent de la compréhension de certains problèmes, en raison de conditions géographiques diverses, nous serons heureux si nous parlons dans les problèmes généraux le même langage que la Yougoslavie.

Le communiqué officiel sur les entretiens de Belgrade

A l'occasion de la visite officielle que Son Excellence M. Joseph Beck a rendue au gouvernement royal de Yougoslavie, les 27 et 28 mai, à Belgrade, le Ministre des Affaires étrangères de Pologne et M. Stoyadinovitch, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, ont eu plusieurs conférences, au cours desquelles ils ont procédé à un examen des questions actuelles de politique internationale, en tenant compte, surtout, de la collaboration polono-yougoslave concernant la solution desdites questions.

Après un échange de vues détaillé, MM. Beck et Stoyadinovitch ont constaté qu'ils sont entièrement d'accord pour poursuivre la politique extérieure de leurs pays respectifs. Dans les difficultés actuelles de la situation internationale, ils offriront, dans les limites de leurs possibilités et de leurs obligations existantes, leur collaboration à toute politique constructive basée sur les principes d'équité et de sécurité internationale, ainsi que sur le respect de la dignité et des intérêts légitimes de leurs pays.

Le présent contact personnel des deux ministres est une nouvelle preuve des relations cordiales existant depuis toujours entre les deux nations slaves.

Ils ont, par conséquent, décidé de continuer amicalement les échanges de vues dans l'avenir, dans le même esprit et dans l'intérêt d'une politique d'entente et de paix internationale.

La réglementation des changes

Le Décret présidentiel

Le Décret du Président de la République en date du 27 avril, sur le contrôle du mouvement de fonds avec l'étranger, prévoit une interdiction absolue dans deux cas :

1° Interdiction du commerce des devises étrangères (art. 5, § 1), c'est-à-dire n'ayant pas cours à l'intérieur du pays, à savoir : monnaies métalliques, billets de banque, traites, chèques, bons sur le Trésor, lettres de crédit, ordres de paiement ou de virement stipulés en devises étrangères et payables à l'étranger. Les transactions d'achat et de vente de ces valeurs ne peuvent être effectuées qu'avec la Banque de Pologne et les banques autorisées dont la liste sera publiée dans le *Moniteur Polonais*.

2° Défense de publier les cours intérieurs ou étrangers définissant le rapport du zloty vis-à-vis des monnaies étrangères ou de l'or. Ceci ne concerne pas les cours notés officiellement par la Bourse de Varsovie ainsi que les cours publiés par la Banque de Pologne, qui publiera dans le *Moniteur* les cours dont la Bourse n'aurait pas fait état.

D'un autre côté, le décret prévoit l'obligation de déclarer à la Banque de Pologne ou aux banques autorisées et de leur proposer l'achat de toutes les créances sur l'étranger (art. 10). Un règlement d'administration précise (§ 19), que cette obligation concerne les exportateurs et les personnes ayant des créances sur l'étranger pour des valeurs vendues ou déposées à l'étranger comme nantissement. La Banque peut exiger des exportateurs un compte rendu mensuel de l'état de leurs créances et elle peut contrôler leurs livres.

Il existe de plus, l'obligation de déclarer à la Banque de Pologne les crédits acquis chez les personnes physiques et juridiques ayant leur domicile à l'étranger, ainsi que des garanties obtenues pour le remboursement de ces crédits. Cela ne concerne pas cependant les crédits en marchandises (art. 9, § 2).

Pour les autres opérations, le décret prévoit une limitation, en d'autres termes la nécessité d'obtenir l'autorisation de la Commission des Devises. Il est à noter que la Commission peut accorder des autorisations générales (art. 2, § 3) c'est-à-dire à certaines catégories de personnes ou pour certaines catégories d'activités. Cette limitation (c'est-à-dire l'obligation d'obtenir une autorisation) concerne l'exportation ou l'importation de certaines valeurs et aussi les échanges intérieurs.

Est limitée l'exportation :

1° De l'or, sauf les objets ouvragés destinés à l'usage ;

2° De tous les moyens de paiement, à l'intérieur et à l'étranger (art. 8, § 1) c'est-à-dire de la monnaie métallique, des billets de banque, des traites, des chèques, mandats, lettres de crédit, etc., (art. 1, § 1). Il est cependant permis, sans autorisation spéciale, au titulaire d'un passeport pour l'étranger,

d'exporter l'équivalent de 500 zlotys, et pour aller à Dantzig, de 100 zlotys. Les banques autorisées devront faire une annotation sur les passeports en opérant la vente de ces devises ;

3° Des actions et obligations, de leurs coupons et des livrets de caisse d'épargne (art. 8, § 3) ;

4° Est assimilée aux limitations à l'exportation la nécessité d'obtenir une autorisation pour accorder des crédits aux étrangers (personnes physiques ou juridiques ayant leur domicile à l'étranger (art. 1) ou pour la garantie du remboursement de ces crédits (art. 9, § 1).

Est limitée l'importation :

1° De l'or, sauf les objets ouvragés destinés à l'usage (art. 6) ;

2° Des actions et obligations étrangères et de leurs coupons (art. 7) ;

3° Des actions et obligations polonaises et de leurs coupons (art. 7).

Sont limités les échanges intérieurs :

1° De l'or, sauf des objets ouvragés destinés à l'usage (art. 6). Cela concerne les conventions d'achat, vente, échange, emprunt, virement et nantissement ayant l'or pour objet ;

2° L'achat d'actions ou obligations étrangères, et de leurs coupons (art. 7) ;

3° L'achat de valeurs polonaises et de coupons à des étrangers (art. 7), c'est-à-dire à des personnes physiques ou juridiques domiciliées à l'étranger ;

4° Les virements, versements aux comptes de dépôt, possédés par les étrangers en Pologne (art. 8, § 2) ;

5° Les paiements en zlotys par ordre d'étrangers (§ 17 du règlement) et en général la mise de moyens de paiement à la disposition d'étrangers (art. 8, § 2) ;

6° Les étrangers (personnes physiques ou juridiques domiciliées à l'étranger) peuvent avoir des comptes de dépôt dans les banques autorisées seulement, et dans les autres institutions sur autorisation spéciale de la Commission des Devises. Ces comptes peuvent être libres — c'est-à-dire que leur propriétaire peut en disposer librement à l'intérieur du pays — à condition que les sommes aient été versées à ces comptes conformément aux prescriptions du paragraphe 14 du règlement ; entre autres, les personnes physiques et juridiques, domiciliées en Pologne, ne peuvent faire de paiement à ces comptes que sur autorisation spéciale. Les comptes appartenant à des étrangers qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions seraient fermés, c'est-à-dire que toute opération les concernant demanderait une autorisation spéciale (§ 14 du règlement).

Selon le décret, tout paiement à l'étranger (pour marchandises ou dettes) ne peut s'opérer que par l'intermédiaire de banques autorisées ou de la poste.

L'expédition d'argent, de mandats et de toute espèce de valeurs par la poste nécessite l'autorisation préalable de la Banque de Pologne ; après quoi elle peut être faite par lettres ou paquets recommandés, présentés ouverts à la poste.

Les expéditions et virements faits par l'intermédiaire des banques autorisées sont plus simples, en ce sens que ces banques peuvent faire des envois d'argent sans autorisation, pour les sommes et dans les conditions prévues par la Commission des Devises. Pour la vente des devises, les banques autorisées ne peuvent les remettre à l'acquéreur, excepté les sommes acquises par les titulaires de passeports pour l'étranger, ayant le droit d'emporter la contre-valeur de 500 zlotys.

En recevant l'ordre d'envoyer de l'argent à l'étranger, la banque est tenue d'exiger de l'expéditeur des documents, établissant le but de l'expédition, et doit conserver ces documents à la disposition de la Commission des Devises.

L'influence de la réglementation des Devises sur les échanges avec l'Étranger

La Radio Polonaise a donné, en date du 3 mai, une interview du président de la Société Polonaise du Commerce par compensation, l'ancien ministre M. Szydowski, sur l'influence des nouveaux règlements sur les échanges avec l'étranger.

— Nous vivons à une époque, — déclara l'ancien ministre — où le commerce avec l'étranger est soumis, presque dans le monde entier, à certaines limitations et réglementations. La Pologne n'a introduit qu'actuellement une réglementation des devises, mais déjà auparavant elle a appliqué un système de *clearing* avec de nombreux pays. Avec l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Yougoslavie, la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie nous faisons des échanges de marchandises, basés sur ce système, et il faut savoir qu'aujourd'hui 25 à 30 % de notre commerce extérieur est réglé par les accords de *clearing*. Indépendamment de cela, la Pologne applique depuis longtemps à une série de pays d'outre-mer, un système de compensation en marchandises. C'est la Société Polonaise du Commerce de compensation qui agit en tant que comptable de ces opérations.

Je dois constater qu'aussi bien nos exportateurs que nos importateurs se sont parfaitement habitués à ce système; par conséquent l'introduction de règlements sur les devises, même dans les premiers temps de leur application, ne doit pas freiner nos échanges avec les pays que j'ai cités.

— A votre avis, Monsieur le Président, il existe donc depuis longtemps chez nous une base du système qui doit fonctionner maintenant que l'on a introduit la réglementation des devises?

— Oui. Notre exportation est généralement contrôlée par des associations syndicales spécialisées et maintenant la collaboration avec ces associations sera d'une grande utilité à la Commission des devises. Les devises seront attribuées très libéralement pour des buts économiquement justifiés, et la vérification en sera beaucoup plus facile lorsqu'on se sera assuré l'aide et la collaboration des organisations et associations syndicales.

— Seuls quelques pays européens n'ont pas appli-

qué de limitations aux devises. Tous les autres pays d'Europe ont appliqué chez eux des limitations draconiennes. Comment le commerce avec l'étranger se développe-t-il dans ces pays ?

— Excepté l'Angleterre, la France, la Hollande, la Belgique, la Suisse et les pays scandinaves, tous les autres pays européens et une série de pays d'autres continents ont introduit chez eux, depuis plusieurs années, une réglementation des devises, généralement beaucoup plus sévère que la nôtre. Et cependant, les échanges de marchandises avec l'étranger, dans ces pays, accusent une hausse.

La Pologne a un bilan commercial actif, c'est-à-dire qu'elle exporte plus qu'elle n'importe. L'accroissement des échanges de marchandises dans le premier trimestre de l'année courante est de 13,6 % plus grand en comparaison avec l'année dernière. Grâce à cela, les devises que nous recevrons en paiement pour nos exportations doivent largement nous suffire pour le règlement d'importations indispensables, surtout des matières premières et des produits semi-manufacturés destinés à notre industrie de finissage. Du moment que nous aurons suffisamment de devises pour le paiement des marchandises introduites, l'importation ne doit se heurter à aucune difficulté.

— Vous croyez donc, Monsieur le Président, dans votre appréciation de la portée de la réglementation, en tant que moyen de lutte contre la thésaurisation, que nos échanges avec l'étranger vont se développer, comme dans les pays où des règlements équivalents ont déjà été appliqués auparavant ?

— Dans la première période d'application des nouveaux règlements, on se heurtera à quelques difficultés purement techniques, mais il ne faut pas se laisser décourager. Les nouveaux règlements et formalités, le manque d'expérience des deux parties réglant l'expédition des devises, tout cela demande du temps afin d'arriver aux meilleures méthodes d'action. Les Allemands ont introduit chez eux la réglementation des devises déjà en 1931, et depuis ils tâchent constamment de la simplifier. Si les organisations économiques sont appelées chez nous à y collaborer, et si on effectue, dans la mesure du possible, la décentralisation des offices d'exécution, toute cette action apportera les résultats voulus. Etant donné que nos règlements sont plus libéraux que ceux de l'étranger et qu'ils sont dirigés principalement et avant tout contre la thésaurisation, nuisible aussi bien à la société qu'aux individus, l'échange des marchandises doit non seulement se maintenir à son niveau actuel, mais même devenir plus actif.

— Nos règlements sont donc plus libéraux que dans les autres pays ?

— Oui. L'étranger, dans la plupart des cas, a établi un système de strict *clearing*, non seulement pour les marchandises, mais aussi pour les paiements... La Pologne, à part les *clearing* déjà existants avec ces pays susnommés, n'a pas l'intention, à moins d'y être forcée, d'en introduire d'autres et elle peut, ayant un bilan commercial actif, accorder des devises pour des buts dûment justifiés.

Et l'ancien ministre conclut en ces termes :

— Je voudrais insister sur un dernier point, celui

des voyages individuels à l'étranger. Bien que notre règlement des devises soit à cet égard fort libéral, il me paraît souhaitable de limiter les départs individuels à moins qu'ils ne soient prévus par des conventions de compensations.

Démission de M. Adam Koc, président de la Banque de Pologne

Le 8 mai, M. Adam Koc remettait entre les mains du Président de la République sa démission de président de la Banque de Pologne. A ce sujet l'organe conservateur *Czas* a publié le commentaire suivant qui a été largement reproduit par toute la presse :

« Le Président de la Banque de Pologne, le Colonel Adam Koc, a prié M. le Président de la République d'accepter sa démission, motivée par des raisons de santé. Cette démission a été acceptée.

« Le Colonel Koc était depuis des années le véritable directeur de notre politique de devises, d'abord en tant que sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Finances, dont dépendait la direction du mouvement des fonds, ensuite en tant que Président de notre institut d'émission. Pendant toute la durée de ces fonctions, le Colonel Koc personnifia une ligne de conduite claire et strictement déterminée, qu'il suivit rigoureusement et inflexiblement. La logique de sa conduite et les qualités de son caractère, lui valurent le respect et la considération générales en Pologne et à l'étranger.

« Sa démission des fonctions qu'il occupait doit être considérée comme une perte pour notre politique économique. Nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir de voir maintenir la ligne de conduite qu'il personnifiait.

« On ne peut évidemment pas considérer que la démission du Colonel Koc mette fin à sa vie publique. Il a une trop forte personnalité politique pour ne pas jouer encore un rôle très important dans la vie publique de notre pays.

« Nous apprenons que l'information sur le mauvais état de santé du Colonel Koc ne correspond heureusement pas à la vérité. »

Le docteur Byrka nouveau président de la Banque de Pologne

L'Agence Pat communique, en date du 15 mai 1936 :

« M. le Président de la République a signé hier le décret nommant le vice-maréchal de la Diète, le

D^r Wladislas Byrka, président de la Banque de Pologne.

Dans l'après-midi, M. le Président de la République a reçu le nouveau président de la Banque de Pologne, qui a prêté serment entre ses mains.

*
**

Wladislas Byrka est né en 1878 à Sambor. Il fit son droit à l'Université de Lwow en 1900. Après la fin de ses études il devint fonctionnaire des finances. A partir de 1905 il travailla au ministère du Commerce à Vienne. A la fin de 1917 il fut appelé à Varsovie comme chef de la section du budget et des impôts; en novembre 1918, il devint directeur au Ministère des Finances. En 1919, il fut nommé sous-secrétaire d'Etat, en 1920 Directeur principal de la Caisse Nationale d'Emprunts. De 1921 à 1924, il fut directeur de l'établissement de Crédit à Cracovie, pour la Galicie Orientale. De 1929 à maintenant, il fut directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lwow.

Le D^r Wl. Byrka remplit le mandat de député depuis 1922 et travaille dans les commissions du budget, des finances et de l'industrie. Durant cette période il fut deux fois rapporteur général du budget. De 1922 à 1927, il dirigea la commission des finances, de 1923 à 1936 la commission du budget. En 1935, il fut élu vice-maréchal de la Diète.

Une déclaration du Ministre des Finances sur l'équilibre budgétaire

L'Agence Pat communique, en date du 10 mai 1936 :

En relation avec les articles de presse interprétant les règlements sur le contrôle du mouvement de devises et de marchandises avec l'étranger, le Ministère des Finances constate que les conclusions et suppositions, contenues dans ces articles, ne peuvent venir que de l'incompréhension des principes fondamentaux qui ont inspiré le gouvernement. Les règlements sur les devises, ainsi que cela a été précisé clairement dans la déclaration gouvernementale en date du 27 avril 1936, et actuellement les règlements concernant le mouvement de marchandises avec l'étranger, tendent à assurer l'équilibre du bilan des paiements de la Pologne et la continuation de sa politique économique monétaire. Afin de renforcer les facteurs de confiance, le gouvernement attache la plus grande importance au problème de l'équilibre budgétaire, en tant que base de l'équilibre économique de l'Etat.

La réorganisation de l'Union des Légionnaires

A la fin du mois de mai s'est réuni à Varsovie un important congrès de l'« Union des Légionnaires », au cours duquel cette organisation a été transformée et élargie. Elle constituera désormais les cadres d'un véritable parti politique, accessible à tous et

non seulement, comme jadis, aux légionnaires ayant combattu sous les ordres du Maréchal Pilsudski. C'est M. Adam Koc, ancien président de la Banque de Pologne, qui a été élu à l'unanimité chef de la nouvelle association, avec le titre significatif de

« Komendant », porté jadis par le Maréchal Pilsudski. A l'issue du congrès, le général Rydz-Smigly a prononcé le discours qu'on lira ci-dessous.

Discours du général Rydz-Smigly

Camarades !

Hier vous avez certainement beaucoup parlé et beaucoup discuté et aujourd'hui on parlera beaucoup encore. Permettez-moi donc d'ajouter, moi aussi, mon « grain de sel » à vos conversations. Je ne parlerai pas longuement, je serai bref, et je ne ferai usage que des mots les plus simples, des mots sans grandeur; non pas que je sous-estime ce que je vais vous dire, ou que je ne me rende point compte que vos esprits sont sensibles aux pensées les plus hautes, non pas que je juge la journée d'aujourd'hui ou les temps que nous traversons, indignes de paroles élevées. Au contraire; si je vous épargne des superlatifs, c'est que le sujet de mon discours se suffit à lui-même. Et ce n'est certainement pas de statuts que je vais vous entretenir aujourd'hui. Je vous dirai franchement que je n'attache aucune importance aux statuts; ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Voilà mon point de vue sur cette question : premièrement, il est indéniable qu'une organisation, réunissant tous les anciens légionnaires, est nécessaire, et je dirai plus tard pourquoi; deuxièmement, il est indéniable aussi, qu'excepté un petit nombre de personnes, les mêmes hommes font partie de l'Association des Légionnaires et des Associations de Régiment; enfin, en troisième lieu, il est impossible de fondre complètement ces deux organisations en une seule, de façon à ce que l'une d'elles subsiste et pas l'autre, étant donné que leur diversité de caractères et de buts les empêche de fusionner. Les Associations de Régiment ont un caractère militaire et des buts concernant directement l'armée. Les visées de l'Association des Légionnaires sont plus vastes et vont plus loin. On y faisait — et il est souhaitable que l'on continue — du travail social et politique; mais je ne veux pas pousser les militaires en service actif dans cette voie. S'il faut faire de la politique, c'est moi qui m'en chargerai ! (*Vifs applaudissements.*)

Donc, si l'on supprime une de ces associations, nous subissons un préjudice, une déperdition de forces, et cela, c'est inadmissible. On ne peut les faire fusionner, et d'un autre côté, leur coexistence amène des heurts et des collisions. Il faut trouver un moyen qui d'un côté laisserait une certaine indépendance de caractère et de fonctions aux deux associations et qui, d'un autre côté, supprimerait les heurts et les collisions dont je vous parlais. Il est bien possible que l'on pourrait mieux ordonner et refaire ces statuts. Mais à mon avis, c'est inutile. Ce qui importe c'est que nous ayons la possibilité de faire du bon travail. Je l'espère et cela me suffit. J'ai eu des échos de discussions passionnées, de luttes d'opinion dans une atmosphère de surexcitation au sujet de ces statuts. Je vous dirai encore que cela ne m'a pas impressionné. Je vous connais depuis trop longtemps et trop bien, je me souviens de nos disputes animées, disons en matière de che-

voux, quand se heurtaient les paroles et les tempéraments. Et que je me souviens aussi que quelques heures après une pareille querelle, les adversaires allaient à la mort épaule contre épaule et savaient distinguer les choses importantes de celles qui ne l'étaient pas.

Est-il temps, aujourd'hui, de se disputer pour un sillon alors que le champ entier est menacé ? Est-il temps de rechercher dans les statuts une insuffisance, une petite fissure, alors qu'il y a des brèches énormes aux choses plus importantes et qu'il s'agit, non de les combler, mais d'édifier de nouvelles bases ? (*Applaudissements.*)

Je vais vous poser une brève question, à laquelle nous devons répondre aujourd'hui : citoyens, voulez-vous vous organiser et travailler pour la Pologne ? (*Applaudissements, tout le monde se lève.*)

Camarades ! J'ai foi, profondément, en votre instinct de soldats, qui vous a si souvent menés à la victoire, alors que les circonstances étaient défavorables. C'est pourquoi je m'adresse à vous : voyez nos frontières orientales et occidentales, et faites une rapide comparaison entre ce qui se passe chez nous et au delà de nos frontières. Dans cette comparaison, je ne vous parlerai pas statistiques commerciales, industrielles ou autres, je ne vous parlerai pas des armements, des richesses naturelles, ni d'autres chiffres et grandeurs. Je ne veux attirer votre attention que sur un seul point, où nous pourrions sûrement égaler un jour nos voisins. C'est sur l'organisation de la volonté humaine dirigée. Voyons comment l'affaire se présente chez nous et chez nos voisins.

Camarades ! Cette comparaison ne nous plaît guère. Elle a un goût douloureux d'amertume. N'a-t-elle jamais chassé le sommeil de vos paupières, même après la journée la mieux employée ? (*Exclamations : oui!*). Comment peut-on réorganiser l'Etat, assainir ses institutions, alors que l'on n'est pas dirigé par une volonté unique et organisée ? Au nom de quoi devons-nous la créer ? Est-ce au nom de quelques mots d'ordre politiques ayant fait faillite ? Ou pour avoir un meilleur pardessus sur le dos ? Ou parce que chacun a droit à un morceau de pain ? Evidemment, il faut travailler pour que chacun ait ce morceau de pain, cela va de soi. Mais cela ne suffit pas, cela ne peut être notre but suprême.

A mon avis, le seul mot d'ordre possible, la pièce maîtresse de notre jeu, est la défense de la Pologne. (*Applaudissements.*) Cela ne doit pas être compris dans un sens unilatéral et étroit; il ne suffit pas, comme jusqu'à présent, bien que cela soit édifiant et émouvant, qu'un jour, dans un village perdu, un homme envoie pour les fonds de défense nationale ses groch ou ses zlotys, péniblement gagnés. Il ne s'agit pas seulement de nos finances, il faut voir plus grand. Je suis profondément convaincu que tout figurera dans ce programme : la solution à nos difficultés économiques, la libération de nos forces morales et créatrices, leur concentration, la création de nouvelles assises idéologiques dont nous avons tellement besoin. J'ai l'impression que ce mot d'ordre est comme une chaîne accrochée par une extrémité à la Pologne. Il faut que le plus de mains possible saisissent cette chaîne, il faut la jeter par-dessus

notre épaule et tirer, tirer, jusqu'à ce que nous entendions craquer nos os, dans un commun effort. (*Applaudissements.*) Pour hausser la Pologne, non pas au moyen de statuts, de formules, de caprices ou d'ambitions individuelles, mais par notre volonté de soldats, ferme et réfléchie. Il ne peut être question ici d'indulgence, on ne peut pas se joindre à notre mouvement par opportunisme, en nous amenant son propre attelage. Il n'y a que trop de variété et de fantaisie en Pologne, dans la manière de seller ou d'harnacher les chevaux qui nous entraînent. On n'a pas le choix, il faut se dire : tu dois te mettre dans nos rangs, à nos côtés, comme un frère, ou bien tu n'es pas notre frère. (*Applaudissements.*)

Il n'est plus question aujourd'hui de se laisser vivre, en choisissant la manière la plus facile et la plus agréable, nous vivons une époque difficile, qui

nous impose de lourdes tâches. La sévérité des exigences et des travaux à accomplir doit être l'élément essentiel de notre situation actuelle.

Camarades ! Il faut savoir regarder la vérité en face. Si nous pensons que la Pologne ne peut compter que sur nous, alors qu'elle possède trente et quelques millions de citoyens, cela aurait une signification tragique pour notre pays. Vous qui avez des paumes dures et calleuses, vous êtes prêts à saisir la chaîne; mais à vos côtés doivent se ranger d'autres citoyens et vous devez travailler à attirer tous les hommes conscients de leur force qui désirent la mettre au service de la Pologne, de la Patrie ou de l'Etat, comme on voudra. Et suivant les circonstances, vous trouverez pour chacun soit une parole amicale, soit un ordre sévère, sans excuses ni compromissions. (*Applaudissements.*)

Le général Slawoj-Skladkowski forme le nouveau ministère

Le 15 mai, le premier ministre Zyndram-Koscialkowski a remis la démission de son cabinet au Président de la République, qui a aussitôt chargé le général Félicien Slawoj-Skladkowski de constituer le nouveau gouvernement. En voici la composition :

Présidence du Conseil et

Intérieur Slawoj-Skladkowski
 Vice-Présidence et Finances Eugène Kwiatkowski
 Affaires Etrangères Joseph Beck
 Guerre Général Kasprzycki
 Justice Witold Grabowski
 Education Nationale Wojciech Swietoslowski
 Agriculture Poniatowski
 Commerce et Industrie ... Antoine Roman
 Communications J. Ulrych
 Prévoyance Sociale Zyndram-Koscialkowski
 Postes et Télégraphes ... Emile Kalinski

Les changements portent donc exclusivement sur la Présidence du Conseil et l'Intérieur, le Commerce et la Justice. Le général Slawoj-Skladkowski, né en 1885, a été ministre de l'Intérieur à deux reprises déjà, d'octobre 1926 à décembre 1929 et ensuite de juin 1930 à juin 1931, dans les cabinets du maréchal Pilsudski et de Valery Slawek. En août 1931, il a été nommé sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, poste qu'il a conservé jusqu'à présent.

M. Witold Grabowski, le nouveau ministre de la Justice, est né en 1898 au Caucase. En 1930, il a été nommé procureur à la Cour d'Appel de Varsovie.

Le nouveau ministre du Commerce, M. Antoine Roman, a été pendant plusieurs années chef des accords commerciaux au ministère des Affaires étrangères et il a pris part en cette qualité à de nombreuses conférences internationales. Il a été nommé, il y a un an, ministre plénipotentiaire à Stockholm, puis le 7 mai de cette année, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, spécialement chargé des problèmes économiques. Il n'avait pas encore eu le temps d'entrer en fonctions, lorsque le général Sla-

woj-Skladkowski lui confia le portefeuille du Commerce.

On lira ci-dessous le commentaire publié par la « *Gazeta Polska* » au lendemain de la formation du nouveau ministère.

Un commentaire de la « *Gazeta Polska* »

La nomination du général Slawoj-Skladkowski à la dignité de Premier Ministre du gouvernement polonais sera certainement accueillie avec une vive satisfaction par la partie de l'opinion qui manifeste un réel intérêt pour le cours des affaires de l'Etat. La personnalité du nouveau premier ministre est nettement et fortement caractérisée. Le nom du général Slawoj-Skladkowski est lié aux conceptions de loyauté, simplicité, courage et non-compromission. Ce sont justement les caractéristiques les plus indispensables, à l'heure actuelle, au nouveau gouvernement en Pologne. Nous nourrissons donc l'espoir que la présence du général à la tête du gouvernement purifiera l'atmosphère politique, assez troublée ces temps derniers.

La nomination du général Slawoj-Skladkowski comme premier ministre et en même temps le fait qu'il ait accepté, même pour une période limitée, le portefeuille de l'Intérieur, montre que les principaux problèmes qui se posent pour le nouveau gouvernement, sont du domaine de la politique intérieure; en tous cas, c'est justement aux problèmes de politique intérieure que le général Slawoj-Skladkowski entend consacrer son attention immédiate. En effet, durant les derniers mois, la situation et les courants politiques devaient éveiller l'inquiétude du pays. C'est donc un travail dur et ingrat, une lutte difficile qui attendent le premier ministre. Nous pensons que le général Slawoj-Skladkowski surmontera ces difficultés mieux que bien d'autres hom-

mes d'Etat. Tout son passé de soldat et d'homme politique nous autorise à exprimer cet espoir avec une profonde conviction.

Le général Slawoj-Skladkowski donne un ton politique très net au nouveau cabinet. Evidemment, la répercussion de cette attitude générale se fera sentir dans l'ensemble de la vie du pays, et par conséquent dans les affaires économiques. Nous avons confiance; le premier ministre apportera par sa présence à la tête du gouvernement ces éléments inappréciables pour toute politique économique : la tranquillité et l'ordre sur le territoire du pays.

Le maintien de M. Kwiatkowski comme ministre des Finances et vice-président du Conseil pour les affaires économiques permet de constater que M. Kwiatkowski continue à assumer la responsabilité du développement de la politique économique.

Les changements aux ministères du Commerce et de l'Industrie et de la Justice s'harmonisent avec le caractère général du nouveau cabinet.

Dans ses efforts pour renforcer la structure de l'Etat, le premier ministre peut certainement compter sur la collaboration loyale de tous ceux qui désirent conserver et consolider le grand héritage laissé à la Pologne par le Maréchal Pilsudski.

Discours

du général Slawoj-Skladkowski

Le chef du gouvernement, le général Slawoj-Skladkowski a pris jeudi dernier la parole au cours de la session extraordinaire de la Diète. Au moment où le président du Conseil monta à la tribune, des applaudissements retentirent de toutes parts.

— Laissez ces applaudissements, dit-il, jusqu'au moment où nous aurons su résorber le chômage et nourrir ceux qui ont faim.

Une nouvelle salve d'applaudissements répondit à ces paroles cependant, qu'un instant après, le silence se faisait et que le chef du gouvernement commençait son discours en ces termes :

« J'ai l'honneur de me présenter à la Haute Chambre. Par ordre du Président de la République et du général Rydz-Smigly je suis devenu président du Conseil.

Il est d'usage parlementaire que le chef du gouvernement fasse sa déclaration-programme. Généralement celle-ci est faite de telle façon que le président du Conseil apporte avec lui une pile de papiers et tourne les feuillets les uns après les autres cependant que la Chambre observe avec effroi qu'il lui est resté encore tant de bouts de papier. (*Hilarité.*)

Dans un tel exposé tout est toujours prévu, tout est pensé d'avance et ensuite, bien souvent, n'est pas exécuté. Si on pouvait recueillir les exposés de tous les gouvernements, le monde serait riche, beau, organisé, et ne lutterait pas contre les difficultés psychiques et économiques dans lesquelles il demeure plongé et avec lui la Pologne. Je ne saurais vous faire un tel exposé, ne l'attendez pas de moi. Je le dis d'avance, je le regrette, mais je ne saurais le faire.

Les tâches du gouvernement

C'est pourquoi je vous dirai, brièvement, en quoi, à mon avis, consiste la tâche de mon gouvernement. Elle consiste à opérer un redressement économique, à renforcer la situation intérieure ainsi que l'opinion publique et à assurer l'avenir. Les nerfs de la Pologne sont fatigués. Il faut qu'ils tiennent jusqu'au moment où la situation s'améliorera. L'opinion a le droit de savoir qui lui guérira ces nerfs. En un mot, conformément à un usage parlementaire, il faut présenter ce qu'on appelle le visage politique du cabinet.

Ni à gauche ni à droite

Or le cabinet que j'ai l'honneur de représenter, ne va en aucun cas orienter le gouvernail vers l'extrême gauche, vers ceux qui, ayant une belle tradition de lutte pour l'indépendance, et contre les bolcheviks, passent des pactes de non-agression avec les communistes. (*Applaudissements.*)

De même mon gouvernement ne s'orientera pas vers l'extrême droite, qui jadis avait placé son idéal à l'ombre du colosse de la Russie tsariste et qui, après l'effondrement dudit colosse, n'a pas trouvé de symbole plus moderne et plus réel que la terrible épée ébréchée du roi Boleslas le Vaillant. Cependant, la droite a réduit cette épée à une petite épée insigne portée à la boutonnière des vestons (*applaudissements*) et a pratiquement réalisé ce symbole uniquement en battant les Juifs.

Mon gouvernement se gardera d'entrer dans cette voie.

Il considère qu'en Pologne on n'a pas le droit de causer préjudice à qui que ce soit, de même qu'un hôte honnête ne permet pas que quiconque soit maltraité chez lui. On peut lutter sur le terrain économique, mais il ne faut faire de mal à personne.

La raison d'Etat de la Pologne

Le visage politique de mon gouvernement sera constamment orienté là vers la raison d'Etat de la Pologne, le bien de la Pologne, en tant qu'Etat.

Ce que sera cette raison d'Etat dans un proche avenir, le général Rydz-Smigly nous l'a indiqué dans son discours. Il a dit que la raison d'Etat était justement la défense de la Pologne, défense comprise dans la plus large acception de ce mot. Ce n'est pas là uniquement une défense contre les ennemis du dehors, c'est une défense de la Pologne à l'intérieur, par l'effort de la pensée et du sacrifice.

L'union d'hommes forts

Cette défense de la Pologne ne saurait être uniquement composée des meilleures volontés des particuliers, non organisés. Elle doit être dirigée et, comme l'a précisé le général Rydz-Smigly, elle doit dépendre « d'une volonté uniformément dirigée ». Cette volonté il faut que nous, Polonais, nous la tirions de nous-mêmes.

Nous devons créer une union d'hommes disciplinés, forts, se soumettant à des directives homogènes.

Et cela ne doit pas être fait seulement par ceux

qui, en 1914 ou en 1918, ont fourni des preuves de leur esprit de discipline et de patriotisme.

Peu importe actuellement ce que l'on a fait en 1914. Ce qui importe, c'est de savoir comment chacun pense, comment il veut construire la Pologne en 1936. (*Vifs applaudissements.*)

L'importance d'une telle union, son influence, les résultats de son travail dépendront des efforts de tous les hommes de bonne volonté en Pologne. Ils dépendront avant tout de nous-mêmes et de la façon dont nous saurons poser la question à l'intérieur du pays.

L'opinion du pays

dépend de ce que nous saurons faire

Cependant on cherche à nous persuader que, dans le pays, nous n'avons aucune influence, qu'à vrai dire nous ne sommes pas députés et, aujourd'hui, on met entre guillemets le mot Diète. Lorsque je vois ces assauts contre nous, lorsque j'entends dire que, soi-disant, nous n'avons aucune influence dans le pays, je me rappelle les élections de 1928, alors que le parti, que le Commandant avait désigné aux votes des citoyens, avait recueilli 128 mandats. Des politiciens obstinés et aveugles ont jugé que ce fait incroyable ne pouvait s'expliquer que par la falsification du scrutin. Ces politiciens ne pouvaient se mettre dans la tête qu'une organisation soutenue par le Commandant pût obtenir, à l'encontre de leurs prévisions, jusqu'à 128 mandats. Où sont actuellement ceux qui parlaient ainsi ? Déçus, pleins d'amertume, ils se sont trouvés en dehors de cette Diète. Plusieurs de ces politiciens, quelques années plus tard, ont osé critiquer la manière d'agir du Président de la République pour la seule raison qu'il avait suivi les indications et agi conformément à la pensée du Génie de la nation. C'est pourquoi, jugés par les tribunaux polonais et n'ayant pas le courage de supporter les conséquences de leurs actes, ils se sont enfuis à l'étranger. Ils menacent de revenir. Qu'ils reviennent. La justice les attend. » (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi nous demeurerons tranquilles quant à l'opinion sur notre Diète. L'opinion sur nous et sur ce que nous ferons ne dépend pas de nos adversaires, mais de nous-mêmes et de ce que nous saurons faire.

C'est là une petite digression, qui peut-être n'est pas indispensable à un président du Conseil, mais mes collègues comprendront qu'ayant été député pendant de nombreuses années, j'ai attaché toujours un grand prix à mon élection par la nation.

Où chercher les forces de la Pologne?

La défense de la Pologne — tel est le mot d'ordre du général Rydz-Smigly. Pour la défense de quelle Pologne devons-nous lutter? Où chercher les forces de cette Pologne?

Napoléon, lorsqu'il devint puissant, décida de récompenser tous ceux de son entourage qui l'y avaient aidé. Il fit rois des garçons d'écurie, il distribua des titres retentissants, des terres, des palais et créa une nouvelle aristocratie.

Le Commandant ne nous a donné aucun titre ho-

norifique, aucune propriété ! Notre seul honneur fut d'être commandés par lui et punis quand quelque chose ne marchait pas. Et c'est en cela que s'est montrée la supériorité de sa connaissance de la nature humaine. C'est pourquoi la tête ne nous a pas tourné. C'est pourquoi nous n'oublions pas nos origines, nous savons que la majorité d'entre nous est sortie des chaumières de gens laborieux.

C'est pourquoi nous chercherons à atteindre les masses, avant tout les paysans, parce qu'ils sont les plus nombreux et qu'il s'y trouve le plus de force et d'énergie latente — et aussi les ouvriers, les artisans et les intellectuels.

Il n'y aura pas de saisies de journaux, ni d'arrestations

Pour atteindre ces masses il faut savoir ce qu'elles pensent et ce qu'elles sentent. Nous devons étudier ces choses à fond ; c'est pourquoi j'ai interdit les saisies systématiques de journaux, de même que les arrestations en masse, car, lors des arrestations en masse on arrête les plus pauvres qui ne savent se défendre, et si l'on procède à des saisies en masse cela veut dire que le gouvernement craint tout ce qu'on écrit sur lui. Un gouvernement fort n'a pas besoin de craindre ce qu'on écrit, un gouvernement fort n'a pas besoin de recourir à des saisies massives.

L'« Homme moyen »

En un mot nous devons savoir ce que pense et ce que sent ce qu'on appelle « l'homme moyen » (en polonais l'homme gris).

Chers camarades ! C'est pour moi un terme odieux et que je combats. « Homme gris » est un terme qui, la première fois, n'a pas été prononcé, mais expectoré. Le gris, c'est une couleur de cadavre. Ceux qui veulent voir tout en gris, en Pologne, nous ont imposé cette appellation. Même l'homme le plus pauvre a son idéal de vie vers lequel il tend. Il faut lui créer des possibilités de travail.

Le travail détruit le communisme

J'ai pu me convaincre en peu de temps, que là où il y a au moins un peu de travail et pas de famine, il n'y a pas de communisme. Ne nous illusionnons pas ; nous n'aurons pas raison du communisme par des moyens policiers. (*Applaudissements.*)

Il va sans dire que les communistes exploitent le fait qu'il y a des gens affamés. Mais ce n'est pas une bonne manière de gouverner que de permettre aux vrais communistes de se promener librement à travers le pays, cependant que des gens affamés sont jetés en prison. C'est le contraire qu'il faut faire : donner du travail à ceux qui ont faim et mettre les communistes en prison. (*Applaudissements.*)

Je suis profondément convaincu que notre tâche essentielle consiste à donner à manger à ceux qui ont faim, en leur assurant du travail. Si je ne sais pas le faire, si je reconnais que c'est inexécutable, je m'en irai. Que cela soit fait par celui qui saura le faire. La méthode de pression et d'arrestation n'aidera en rien. Certainement nous aurons la tranquil-

lité si nous réussissons au moins en partie à « résorber » le chômage. J'en suis profondément convaincu.

*Pour un nouveau programme de lutte
contre le chômage*

C'est pourquoi nous devons nous occuper d'un nouveau programme économique.

Quel est ce programme ?

C'est justement le problème du chômage, celui du surpeuplement des campagnes, du maintien du taux de la monnaie, de l'équilibre du budget, du développement de l'industrie, et en particulier de l'industrie de défense nationale.

Pour cela nous devons avoir un programme de lutte. Je ne vous en dirai rien, il est en train de se faire. Je ne vous le dirai pas non seulement parce que c'est prématuré, mais parce que ce serait déraisonnable et dangereux. Nous ne savons quelles seront les conditions dans deux, trois mois. Peut-être devrai-je modifier ce programme, mais je ne voudrais pas, dès à présent, faire naître des doutes à ce sujet.

Je vous demande d'avoir confiance en ce gouvernement, d'attendre ses actes, et d'adopter une attitude d'après ce qui aura été fait. D'ailleurs les grandes lignes du programme économique du gouvernement seront présentées à la commission par le vice-président M. Kwiatkowski.

Le prestige de la Pologne

Etant donné que la vie économique va plus vite que les délibérations du Parlement, je viens vous demander à nouveau les pleins-pouvoirs. Croyez-moi, je ne souffre nullement de la soif du pouvoir. Je ne demande donc pas les pleins-pouvoirs pour en avoir davantage ou pour diminuer le prestige de la Diète. Le plus important pour nous est avant tout le prestige de la Pologne, la résorption du chômage et la nourriture pour ceux qui ont faim.

Je suis d'avis que, par la méthode des pleins-

pouvoirs, nous y arriverons plus vite. Nous n'ébranlerons pas le prestige de la Diète et le pouvoir aux mains du gouvernement ne sera pas, de ce fait, plus grand qu'il est nécessaire. Je m'adresse à vous, pour que vous m'aidiez dans une affaire que je dois mener à bien. Pour vous donner une preuve de ma loyauté, je vous dirai que, jusqu'à ce jour, je n'ai pas mis à profit un seul décret. Je considère que vous les avez conférés au gouvernement du président du Conseil Koscialkowski. A l'avenir, également, je ne mettrai à profit que ce qui me sera absolument nécessaire. Je vous prie d'apprécier mon gouvernement d'une façon objective.

« Il faudra commencer une vie dure ».

Pour finir, quelques mots sur le moment où ce gouvernement a pris le pouvoir.

Chaque gouvernement se figure qu'il vient à un moment exceptionnel. La situation présente n'est pas exceptionnelle, mais nous devons nous rendre compte de ce qu'elle est. La situation politique est meilleure qu'on ne pourrait supposer.

Lorsque les regards du Commandant se couvrirent du voile de la mort, ces regards qui nous traçaient notre chemin, on aurait pu croire que nous demeurions dans de complètes ténèbres.

Cependant la pensée géniale du Commandant n'a pas disparu avec lui. Nous avons un Chef que le Commandant a désigné en tant que sentinelle de l'intégrité des frontières de la République et qui, veille en même temps avec sollicitude sur l'âme de la nation.

A ce Chef nous devons donner toutes nos forces, et jusqu'à la dernière goutte de notre sang comme nous le faisons pour le Commandant.

Pourquoi devons-nous le faire? Smigly nous promet-il de nouveaux titres honorifiques ou de nouvelles dignités? Non. De même que le Commandant, autrefois, il ne promet rien. Il ne fait que donner un ordre sévère qui s'exprime en une seule phrase : « Il faut commencer une vie dure. »

(Applaudissements prolongés.)

En France

A la mémoire du Maréchal Pilsudski

L'anniversaire de la mort du maréchal Pilsudski a été célébré avec une grande ferveur dans tous les centres polonais de France. Dans toutes les agglomérations polonaises des services religieux ont été célébrés et les diverses associations ont organisé, en hommage au grand disparu, des conférences commémoratives. A Paris et dans quelques villes de province des milliers d'ouvriers ont assisté à la projection d'un film poignant composé par Richard

Ordynski qui a retracé la vie du Maréchal en se servant d'authentiques images prises de 1914 jusqu'à nos jours.

Partout, dans les corons et les villages, les populations de France ont témoigné à cette occasion aux Polonais, travaillant à leurs côtés, une sympathie.

C'est à Paris sous les auspices des « Amis de la Pologne » que se déroula la cérémonie la plus grandiose. Sur l'estrade de la grande salle du Cercle Interallié avaient pris place, à côté de M. Armbruster, Commissaire Général de l'Union des Grandes Associations Françaises, le maréchal Pétain, les généraux Gamelin, Pujo, Georges, Henrys, le Prési-

dent Millerand, les amiraux Decoux et Abriel ainsi que M. de Chlapowski et le colonel Fyda, attaché militaire de Pologne.

De très beaux discours ont été prononcés et nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu reproduire ici quelques-unes de ces pages, magnifiques de forme et de pensée.

Le départ de M. Chlapowski

Après avoir représenté pendant douze ans la Pologne en France, l'ambassadeur de Chlapowski a quitté Paris. Ce ne fut pas une surprise car l'on savait, depuis quelque temps déjà, qu'un mouvement diplomatique était en préparation. Cette considération n'atténua pas évidemment les regrets des nombreux amis que l'Ambassadeur et Mme de Chlapowska laissent à Paris.

L'ambassadeur qui le remplace, M. Lukasiewicz est un diplomate de grande classe qui se révéla dès ses débuts et parut aussitôt promis aux plus hauts postes de la carrière. Il fit ses premières armes à Paris, comme secrétaire, entre 1921 et 1924. Il assumait ensuite avec beaucoup d'autorité d'importantes fonctions directoriales au Ministère, à Varsovie, avant d'être nommé ambassadeur à Moscou, après un stage comme ministre à Riga.

M. Lukasiewicz en route pour la « Capitale de l'Europe »

On mande de Moscou :

A l'occasion du prochain départ pour la France de M. Jules Lukasiewicz, ambassadeur de Pologne à Moscou, récemment nommé à Paris, l'ambassadeur de France et Mme Charles Alphand ont offert le 22 juin un grand déjeuner officiel auquel assistaient la plupart des chefs de mission étrangers accrédités à Moscou, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires soviétiques. Au dessert, des toasts particulièrement cordiaux ont été échangés entre MM. Charles Alphand et Jules Lukasiewicz.

L'ambassadeur de France, dans une allocution aussi spirituelle que chaleureuse, a exprimé à l'ambassadeur de Pologne les regrets que cause son départ parmi le corps diplomatique ; il lui a présenté ses meilleurs vœux de succès dans son nouveau poste.

Dans sa réponse, M. Lukasiewicz s'est déclaré particulièrement heureux d'aller représenter son pays à Paris, « capitale de l'Europe » Il a rappelé l'amitié traditionnelle de la France et de la Pologne et il a exprimé l'espoir de voir sa nouvelle mission contribuer au rapprochement des deux pays.

L'inauguration de la nouvelle Ambassade de Pologne

L'ancien hôtel de l'Ambassade de Pologne, qui se trouvait avenue de Tokio, a déjà disparu aujourd'hui « sous la pioche du démolisseur », pour employer l'expression consacrée, afin de faire place à

un palais permanent, qui sera englobé dans l'enceinte de la grande exposition de 1937.

Le 3 mai, jour de la fête nationale polonaise, a eu lieu l'inauguration solennelle de la nouvelle ambassade, transférée dans l'ancien hôtel de Sagan, rue Saint-Dominique. Dans la matinée, devant une grande affluence de délégations polonaises, venues de différents centres ouvriers de province et groupées dans la majestueuse cour d'honneur, le chef de la Mission Catholique Polonaise, le Recteur Paulus, procéda à la bénédiction de l'édifice. L'ambassadeur de Pologne, ayant à ses côtés Mme de Chlapowska, le ministre Muhlstein et le haut personnel de l'ambassade, prononça une vibrante allocution, célébrant l'utile et fructueux travail des ouvriers polonais en France. L'orchestre des mineurs polonais de Lens entonna l'hymne national et les couleurs polonaises furent hissées au mât de l'ambassade.

L'instant fut particulièrement émouvant pour les initiés, qui n'ignoraient point qu'après douze années d'une activité inlassable, le premier ambassadeur de Pologne en France allait bientôt passer ses pouvoirs à un représentant éminent de la jeune génération diplomatique.

Le lendemain, l'ambassadeur et Mme de Chlapowska ont offert en l'honneur de M. le Président de la République un grand dîner, auquel assistaient la plupart des membres du gouvernement, ainsi que les représentants du monde diplomatique et de l'armée. Le dîner fut suivi d'une magnifique réception, au cours de laquelle se sont fait entendre le célèbre pianiste Arthur Rubinstein et la cantatrice réputée, Mme Bandrowska-Turska.

On a admiré avec quelle ingéniosité l'hôtel de Sagan, sans rien perdre de sa noble allure, a été adapté aux besoins modernes d'une grande administration. Les transformations et agrandissements ont été faits avec un rare bonheur. C'est l'œuvre de l'architecte bien connu Stéphane Dessauer, auquel l'assistance ne ménagea point ses félicitations.

Négociations commerciales franco-polonaises

Des négociations en vue d'un accord commercial franco-polonais ont commencé à Paris. La délégation polonaise venue de Varsovie est composée de MM. Sokolowski, vice-ministre du Commerce, Lychowski, Adam Roze et Zoltowski.

Le 11 juin, M. Bastid, ministre du Commerce, a offert, en l'honneur des hôtes polonais, un déjeuner auquel assistaient de nombreuses personnalités appartenant au monde de la production industrielle et agricole.

Une conférence de M. Mirkine-Guetzévitch sur la Révolution Française et la Pologne

La Bibliothèque Polonaise de Paris (Académie polonaise des Sciences et des Lettres) a organisé, les

13 et 20 mai 1936, deux conférences de M. B. Mirkin-Guetzévitch, professeur à l'Institut des Hautes-Études Internationales de l'Université de Paris, Secrétaire Général de l'Institut International de Droit Public, Directeur-adjoint du Centre d'Études de la Révolution française de l'Université de Paris, sur : *La Révolution française et la Pologne*.

M. Mirkin-Guetzévitch qui, par ses nombreux travaux dans le domaine de la science politique, jouit d'une grande réputation en France et à l'étranger, a consacré sa première conférence, présidée par M. Paul Matter, Membre de l'Institut de France, Procureur Général près la Cour de Cassation, à la Constitution polonaise du 3 mai 1791.

M. B. Mirkin-Guetzévitch a retracé les idées constitutionnelles de la Diète de quatre ans, et l'influence des idées politiques françaises sur les constituants polonais. Il a donné ensuite une analyse de la Constitution de 91, et a montré son importance dans le développement politique de la Pologne.

M. Matter, après avoir exposé l'importance des travaux de M. Mirkin-Guetzévitch dans le domaine de l'histoire constitutionnelle, a parlé de l'amitié traditionnelle qui a uni Français et Polonais à travers l'histoire. Le discours de M. P. Matter a été fort applaudi par les nombreux auditeurs.

La deuxième conférence de M. Mirkin-Guetzévitch, présidée par M. Philippe Sagnac, Professeur à la Sorbonne, Directeur du Centre d'Études de la Révolution française de l'Université de Paris, a été consacrée à la révolution de Kosciuszko et à la Constitution du Duché de Varsovie de 1807.

M. Mirkin-Guetzévitch, en analysant les différents actes et manifestes de Kosciuszko, a souligné l'influence directe des idées libérales et égalitaires de la Révolution française sur la pensée politique et les actes de ce grand héros polonais, ce grand démocrate, ce véritable « homme moderne » qu'était Kosciuszko. Ensuite, M. Mirkin-Guetzévitch a exposé l'attitude de la Convention nationale envers la Révolution polonaise, la politique extérieure de Danton et du premier Comité de salut public, en expliquant les causes de l'attitude plutôt indifférente que la Convention nationale a prise envers la Pologne avant et après le troisième partage. La deuxième partie de la conférence a été consacrée à l'analyse de la Constitution du Duché de Varsovie et à l'influence de la technique politique et administrative napoléonienne dans le duché de Varsovie. Le conférencier a examiné la situation de la Pologne à cette époque et l'attitude des différentes classes de la société polonaise envers Napoléon et envers le régime qu'il a instauré en Pologne.

M. Philippe Sagnac, dans son discours, a attiré l'attention des nombreux auditeurs sur la méthode historico-juridique que M. Mirkin-Guetzévitch applique dans ses travaux concernant l'histoire constitutionnelle des différents peuples : la comparaison la plus large des idées, de la vie sociale, des mœurs parlementaires. Cette méthode, a dit M. Sagnac, peut rénover non seulement la science constitutionnelle, mais elle est un apport précieux pour l'histoire politique. Dans son discours chaleureusement applaudi, M. Philippe Sagnac a indiqué comment les méthodes comparatives sont appliquées aux tra-

voux et aux recherches du Centre d'Études de la Révolution française de l'Université de Paris.

Le distingué conservateur de la Bibliothèque polonaise, M. Czeslaw Chowanec, à l'occasion des conférences de M. Mirkin-Guetzévitch, a mis à la disposition des auditeurs une collection bien choisie de gravures, portraits et de documents de l'époque, tous de la plus haute importance et très peu connus du public.

M. Gaston - Martin a parlé à l'Institut de Coopération Intellectuelle de ses voyages en Pologne

Le 22 mai, à l'Institut de Coopération Intellectuelle, et sous les auspices des Amitiés Françaises, M. Gaston-Martin a fait devant une salle comble une conférence des plus intéressantes sur la Pologne, où il avait séjourné récemment à deux reprises. Il a commencé à parler en géographe — c'est en effet la profession première de ce clairvoyant observateur — et a achevé sa conférence par de justes appréciations d'homme politique, voire de psychologue. Avec beaucoup de mesure, alliant une amitié compréhensive à la sincérité et à l'esprit critique, il a dressé hardiment le bilan des erreurs qui handicapent depuis longtemps les relations entre la France et la Pologne.

A ses compatriotes, M. Gaston-Martin a reproché en termes combien aimables une fâcheuse tendance, due selon lui avant tout à l'ignorance, de considérer la Pologne comme un petit pays, rangé parmi tant d'autres États de seconde zone, disséminés quelque part en Europe Centrale. Pour la majorité des Français, dit-il, la Pologne est un pays petit et lointain ; or, la réalité géographique nous démontre qu'il est grand et proche, ce dont on peut se rendre compte facilement, Varsovie se trouvant à moins de vingt-quatre heures de Paris en chemin de fer.

En revanche, faisant juste mesure, l'orateur a exprimé ses regrets de voir les meilleurs amis de la France attacher souvent trop d'importance aux dépêches alarmistes datées de Paris et représentant la situation politique ou économique du pays sous un jour catastrophique.

Nous avons tout lieu de croire qu'au cours de ses voyages en Pologne, M. Gaston-Martin, qui a pénétré dans les milieux les plus divers, s'est heureusement employé à dissiper ces inquiétudes amicales et parfaitement injustifiées. Son séjour aura donc eu une double utilité pour la mutuelle compréhension des deux peuples.

Une conférence de M. Bernard Fay au Collège de France

Le 18 mai, M. Bernard Fay a fait au Collège de France une conférence des plus intéressantes sur le rôle social et politique du roman polonais.

L'éminent conférencier a montré en quoi consis-

tent les caractéristiques du genre littéraire que l'on a coutume de nommer le « roman ». Il a décrit la crise que traverse en ce moment le roman, du fait qu'il ne peut profiter ni des envolées lyriques de la poésie, ni de l'exactitude convaincante de l'histoire. Ensuite, par une étude détaillée de quelques grandes œuvres du roman polonais telles que « Les Paysans » de Stanislas Reymont, « La Trilogie Historique » de Sienkiewicz, les œuvres récentes de Kaden Bandrowski, il a fait ressortir l'extraordinaire valeur d'émotion poétique que renferme le roman polonais et la vitalité profonde qu'il doit au fait qu'il ne s'est jamais séparé de l'histoire nationale du pays. On pourrait même dire que le roman polonais a suppléé l'histoire, quand celle-ci semblait s'arrêter après les partages. Ainsi, dans la crise actuelle que traverse le roman, la Pologne offre non seulement des types d'admirables réussites littéraires, mais un exemple précieux qui démontre la fécondité d'un genre littéraire quand il est soutenu par une inspiration vraiment nationale et par un enthousiasme lucide.

Une causerie de M. Paul Cazin à la Sorbonne

Sous les auspices de la Société de Géographie Commerciale, M. Paul Cazin a fait à l'amphithéâtre Diderot une conférence sur « la Pologne artistique et littéraire ».

Après une allocution de M. Fortunat Strowski, de l'Institut, Paul Cazin a promené ses auditeurs de ville en ville, leur signalant avant tout les curiosités architecturales de la Pologne. C'était là, avant tout, un petit cours d'initiation, destiné aux membres de la Société de Géographie qui se proposent de faire prochainement en Pologne un voyage d'études.

L'auditoire très nombreux — l'amphithéâtre était bondé — remercia l'orateur par de chaleureux applaudissements.

Conférence de M. Chojecki à la Société de Géographie Commerciale

Sous la présidence du général Brissaud-Desmaillet, la commission d'études franco-polonaise de la Société de Géographie Commerciale a organisé une conférence, faite par M. Chojecki, président de l'Association des importateurs polonais en France. Conférence fortement documentée, illustrée par d'intéressantes projections et d'une forme des plus attrayantes, qui a valu à M. Chojecki les vifs applaudissements d'un nombreux auditoire. Se limitant aux questions économiques, le conférencier a apporté des données précises sur les grandes richesses du sol et du sous-sol polonais et sur leurs possibilités de développement dans l'avenir.

Le centenaire de la Mission Catholique Polonaise en France

Le 7 juin a eu lieu, dans l'ancien hôtel de La Rochefoucauld d'Estissac, une fête commémorative du centenaire de la Mission Catholique Polonaise en France. La cérémonie s'est déroulée sous la présidence de l'Ambassadeur de Pologne et en présence de Leurs Eminences le Cardinal Hlond, Primat de Pologne, le Cardinal Verdier, Archevêque de Paris, S. Exc. Monseigneur Chaptal, Evêque auxiliaire de Paris, S. Exc. M. Noulens, Ambassadeur de France, MM. les Généraux : de Castelnau, Gouraud, Henrys et Niessel, ainsi que de hautes personnalités du monde catholique.

Après des allocutions du Cardinal Primat de Pologne et de M. de Chlapowski, le recteur Paulus a fait l'histoire de la Mission Catholique en France, qui a tant fait au cours d'un siècle, pour maintenir vivace, au cœur des émigrés polonais, l'idée de la Patrie. Le professeur de Pomian-Pozerski a évoqué ensuite avec talent ses souvenirs personnels sur la « Vieille émigration polonaise à l'Eglise de l'Assomption ».

« Harnasie » à l'Opéra

L'Opéra de Paris vient de monter avec un réel succès le ballet « Harnasie » du grand compositeur polonais Karol Szymanowski. Le livret a été écrit par le compositeur, en collaboration avec Serge Lifar qui a réglé la mise en scène et incarne le premier rôle, celui du chef légendaire des brigands montagnards. Les costumes et les décors ont été exécutés d'après les maquettes de Mme Lorentowicz dont les débuts comme peintre théâtral ont été fort appréciés.

A l'occasion de cette intéressante première, deux écrivains de grande classe MM. Emile Vuillermoz et André Salmon ont fait sur l'œuvre de Szymanowski et sur l'art populaire en Pologne des conférences qu'il serait dommage de laisser inédites. Le prochain numéro des « Cahiers Polonais » en offrira la primeur à ses lecteurs.

Les « Amis de la Pologne » offrent un buste de Paderewski au Conservatoire

Les « Amis de la Pologne », voulant témoigner leur admiration et leur reconnaissance à Ignace Paderewski, génial artiste et généreux ami de la France, ont ouvert une souscription publique pour offrir son buste au Conservatoire National de Musique.

Ce buste, œuvre du sculpteur François Black, représente le maître, au moment de son soixante-quinzième anniversaire, avec une remarquable finesse de

modelé s'associant à l'énergique expression de la physionomie.

Le buste a été offert au nom des Amis de la Pologne par M. Louis Madelin, de l'Académie Française. M. Henri Rabaud l'a reçu au nom du Conservatoire.

La cérémonie a eu lieu en présence de Son Excellence M. l'Ambassadeur de Pologne, le 4 juin à 17 heures.

Les listes de souscription publiées dans la revue des « Amis de la Pologne » portent les noms de l'élite française et de nombreux musiciens : maréchal Pétain, général Weygand, Edouard Herriot, Louis Lumière, Gustave Charpentier, Robert Casadesus, Jacques Thibaud, Alfred Cortot, Gabriel Hanotaux, Jacques Bardoux, Edouard Estaunié, Charles Despiay, etc... et un grand nombre d'anonymes qui ont voulu associer leurs dons modestes à ce geste de la France pour son grand ami.

En l'honneur de Rosa Bailly

Les amis de Mme Rosa Bailly ont fêté le 14 juin les vingt ans de son activité comme fondatrice et secrétaire générale des « Amis de la Pologne ». Rarement cérémonie fut aussi simple, émouvante et par instants, enthousiaste.

Réunis dans un dîner intime, les admirateurs de cette femme de grand cœur rendirent hommage à son talent, à sa bonté, à sa féconde amitié. Tour à tour prirent la parole l'ambassadeur de Pologne, M. de Chlapowski, MM. Louis Marin, Fortunat Strowski, Armbruster, Pulaski, directeur de la Bibliothèque polonaise de Paris, Paul Cazin, le poète Jean Lechon. Rosa Bailly répondit par une improvisation charmante.

A cette occasion le gouvernement polonais a discerné à Rosa Bailly la croix d'or du mérite et le Président de la République de Pologne lui a adressé sa photographie avec une belle dédicace.

Voyage d'études en Pologne

La Commission d'Etudes franco-polonaises de la Société de Géographie Commerciale, 20, rue de Tournon à Paris (VI^e) dont le président est M. Louis Marin, ancien ministre d'Etat, le vice-président M. Alfred Jacobson, et le secrétaire général, le Général Brissaud-Desmillet, prépare, pour septembre prochain, un voyage d'études économiques et de tourisme en Pologne.

L'itinéraire prévu est le suivant : Gdynia, Danzig, Poznan, Varsovie, Lodz, Czestochowa, Katowice, Chorzow, Cracovie, Wieliczka, Moscice, Lwow, Drohobycz, Boryslaw, Zakopane.

A Gdynia, Gdansk, Poznan, Varsovie, Katowice, Lodz, Cracovie et Lwow, seront faites des conférences sur l'économie de la région dont chacune de ces villes est la capi-

tales, avec le concours des chambres de commerce de Poznan, Varsovie, Lodz, Cracovie, et Lodz.

En outre, les visites suivantes sont prévues :

Gdynia et Danzig : Visite de ces deux ports.

Poznan : Visite de la fabrique de locomotives et de wagons, visite d'une féculerie, visite d'une exploitation agricole.

Varsovie : Visite du port fluvial, visite des travaux de raccordement des voies ferrées de la rive gauche de la Vistule avec celles de la rive droite, visite des usines Lilpop, visite du Polytechnicum, visite de l'exposition de l'industrie métallurgique et électrique, visite d'une grande exploitation piscicole aux environs de Varsovie.

Lodz : Visite d'un tissage de coton.

Czestochowa : Visite du monastère.

Katowice : Visite de la Huta-Bankowa à Dombrowa, visite de la mine Krolewska-Huta Est de la Société Scarboferme, visite du fond de la mine Andalousie de la Société des Zincs de Silésie, visite de l'usine à zinc de Cunégonde de la Société des Zincs de Silésie.

Chorzow : Visite de la cokerie et de l'usine d'ammoniaque synthétique de la société Scarboferme.

Cracovie : Visite de la ville, à titre touristique.

Wieliczka : Visite des mines de sel.

Moscice : Visite des usines d'ammoniaque synthétique.

Lwow : Visite de la foire (8 septembre).

Drohobycz : Visite de la raffinerie de pétrole de la Société Galicja.

Boryslaw : Visite des champs pétrolifères.

Bien naturellement les séjours à Danzig, Poznan, Varsovie et Lwow comportent également la visite touristique de ces villes, tout comme Czestochowa et Cracovie.

Le retour s'effectuera par Zakopane ; Mts Tatra, Nowy Smokowiec (en autocar), Prague, avec visite de cette ville et du château de Karlstein.

Le prix de ce voyage sera de Frs : 2.500 à Frs : 3.000 environ. Il durera 18 à 20 jours environ. 25 personnes au maximum y participeront.

Au cours de ce voyage, des contacts effectifs seront réalisés entre les membres de ce voyage et les représentants les plus qualifiés et les plus importants de l'économie polonaise (agriculture, industrie, commerce, transports, etc.).

Des réceptions officielles auront lieu, en outre, par Monsieur le Président de la République polonaise, les ministres des Affaires étrangères, du Commerce et de l'Industrie, par le major général de l'Armée polonaise, ainsi qu'à l'Ambassade de France.

Le général Brissaud-Desmillet et le colonel Louis Regnault, président du Comité d'études franco-polonaises de la Société de Géographie commerciale et ancien chef de fabrications de guerre à la Mission militaire française en Pologne, dirigeront personnellement ce voyage.

Les inscriptions sont reçues, soit au siège de la Société de Géographie commerciale, 20, rue de Tournon à Paris (6^e), soit chez M. Lomuller, 36, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine.

Chronique de l'Émigration

Les mineurs polonais et la grève des mineurs

L'annonce de la grève générale des mineurs intéresse au plus haut point l'élément polonais en France, dont les mineurs constituent, en effet, le tiers des effectifs.

Les mineurs polonais sont organisés dans deux organisations syndicales. L'une — officielle, affiliée au Syndicat des Mineurs de la Confédération Générale du Travail, dans le sein duquel elle constitue une « section » autonome, dite « polonaise ». L'autre — n'ayant pas droit de figurer comme syndicat et usant simplement des prérogatives d'une association de secours mutuels, Union des Ouvriers Polonais en France, qui fut constituée par les ex-adhérents d'une formation syndicale analogue fonctionnant en Westphalie.

A l'annonce de la grève, les dirigeants du Syndicat des Mineurs, malgré la lutte qu'ils viennent d'engager tout récemment contre l'Union des Ouvriers Polonais en France, se sont adressés aux dirigeants de l'Union pour sonder l'attitude de celle-ci dans le cas d'une grève éventuelle. L'Union des Ouvriers Polonais en France a rendu sa réponse que nous reproduisons textuellement.

« L'Union des Ouvriers Polonais ne s'écartera pas de son attitude prise déjà à maintes reprises et bien connue, qui consiste, chaque fois qu'il s'agit de la lutte pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail, à se solidariser avec les syndicats français, en leur laissant, en qualité de nationaux, l'initiative de l'action. Le Comité central de l'Union des Ouvriers Polonais en France tient de souligner à cette occasion, que les Polonais n'avaient été jamais, dans aucun conflit de nature économique, des briseurs de grève. »

Notons, en passant, que l'Union des Ouvriers Polonais en France, dont le siège social est à Lille, compte 17.000 membres cotisants et qu'elle publie une feuille mensuelle distribuée gratuitement à ses membres et intitulée « Sila » (La Force). La « Section polonaise » de la Fédération des Mineurs compte, elle aussi, environ le même nombre d'adhérents.

Le Congrès annuel de l'Union des Chorales Polonaises de France

Le Congrès annuel de l'Union des Chorales Polonaises en France a eu lieu tout récemment à Douai. Vingt-trois filiales sur 45 étaient représentées. Le compte rendu de l'activité de l'Union pour l'exercice de 1935 note une diminution du nombre total des adhérents, due à la crise et à l'atmosphère de panique qui se généralisa malheureusement dans les milieux polonais en France sous l'impulsion des repatriations massives. C'est ainsi qu'on ne compte actuellement que 2.779 membres répartis en 45 chorales, tandis que le nombre correspondant était de 3.098 membres et de 57 chorales en 1934.

L'Union des Chorales Polonaises possède une excellente chorale représentative, composée de 45 chanteurs.

Le Congrès de l'Union des Sociétés Féminines Polonaises en France

Parmi les nombreuses amicales constituées par l'émigration polonaise en France, l'Union des Sociétés Féminines occupe une place de choix. Elle groupe, en effet, 8.725 membres appartenant à 68 associations.

Le Congrès annuel de cette organisation a eu lieu au mois de mars à Douai. Cent six déléguées représentant 59 sociétés locales assistèrent à cette réunion.

Le compte rendu de l'Union pour l'exercice écoulé témoigne d'une grande activité de cette association. Les cotisations ont rapporté en 1935, 189.551 francs et 15 centimes. La caisse de Secours Mutuels a accordé 37.020 francs et 25 centimes d'allocation pour secourir 925 membres ainsi que 47.146 fr. 15 centimes comme indemnité de décès.

Les sociétés féminines polonaises en France s'occupent aussi de l'éducation des enfants. Plus de sept mille de ceux-ci ont suivi des cours de langue polonaise, organisés par l'Union. Certaines sociétés entretiennent également des cours de couture et de broderie.

